42e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 43 22 OCTOBRE 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ÉTRANGER	Édition complète 23 fr.
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle 17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Étranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Un apôtre : Le P. Limagne. — I. *L'Educateur et l'Homme d'œuvres.* — La préparation, 673. — A la recherche de sa voie, 675. — Chez les Maristes, 675. — Professeur de philosophie, 676. — Le P. Limagne Supérieur du collège St-Joseph de Montluçon ; l'éducateur, 677. — L'homme d'œuvres ; Conférences, Ecoles ménagères, etc., 679. — Sa physionomie intellectuelle et morale, 682.

Questions de science ecclésiastique. — Peut-on croire que Dieu accorde, tout avant l'heure de la mort, une lumière analogue à celle de la science infuse ? 684. — A propos d'une réponse sur les intentions de messes du 2 novembre, 684. — Connaissons-nous le nombre des perfections divines ? 685.

Liturgie. — Consultations diverses, 685.

PRÉDICATION

Sur le Purgatoire. — I. Les deux façons de payer nos dettes à Dieu, 593. — II. Les peines du purgatoire, 595. — III. Nous pouvons et nous devons aider les âmes du Purgatoire, 597. — IV. Les indulgences, 599.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — LVII. *22e Dimanche après la Pentecôte :* Unité et indissolubilité du mariage, 601.

Mon petit mot du Dimanche. — LV. *21e Dim. après la Pentecôte :* La conscience professionnelle, 603. — LVI. *22e Dimanche :* La direction de la vie, 604.

La Collecte et l'Epître du Dimanche. — XLIX. 22e Dimanche après la Pentecôte, 604. — L. 23e Dimanche, 606.

PETIT COURRIER

Q. — Je suis aumônier d'une école où j'ai affaire à des jeunes gens de 13 à 17 ans qui appartiennent à des milieux plus ou moins religieux. Je leur fais une conférence religieuse par semaine, dans laquelle je traite des questions d'apologétique. Mais je réserve un moment pour leur parler de leur conduite morale. Je me suis servi l'an dernier de l'ouvrage : *Futurs Epoux*, de l'abbé Grimaud. Connaîtriez-vous dans ce genre un ou plusieurs ouvrages traitant des sujets de morale intéressant les jeunes gens ?

R. — Voir, pour instructions sur la morale et les vertus de la jeunesse, la longue liste, souvent donnée ici, des volumes de M. Rouzic, Paris, Lethielleux ; — Portehault, *Causeries à des jeunes gens*, et Vuillermet, *Soyez des hommes*, 7 f., *La Vocation au mariage*, 7 f., *Les Sophismes de la jeunesse*, 7 f., *Jeunes gens et sports*, 7 f., Lethielleux ; — les opuscules de Guibert, *La Bonté, La Pureté, La Piété, Le Caractère*, in-32 à 3 f. l'un, Paris, de Gigord ; — pour apologétique, les *Instructions d'apologétique* de M. Désers, en 8 vol. à 5 f., sur Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, les Sacrements, la Morale (4 de ces vol. sont donnés à la morale), de Gigord ; Mgr Bougaud, *La religion et l'irréligion*, et *Jésus-Christ*, 2 vol., 16 f., de Gigord ; etc. ; — et les nombreuses monographies de vertus signalées dans nos bibliographies.

Q. — Veuillez m'indiquer les ouvrages qui seraient propres à me donner des idées pour répondre aux questions suivantes :

1° Quelles sont les origines du Calendrier ? Quels furent depuis l'établissement du christianisme les usages reçus pour la date du commencement de l'année ?

2° A quelles controverses donna lieu aux premiers siècles la fixation de la fête de Pâques ? Quelle fut la solution donnée par le Concile de Nicée ?

3° Quelle réforme fut faite par Grégoire XIII en 1582 ? Comment cette réforme fut-elle accueillie ?

4° Exposez la tentative faite pendant la grande Révolution de substituer au Calendrier ecclésiastique reçu en France un nouveau Calendrier dit « républicain » ?

R. — Sur les querelles du premier âge de l'Eglise, voir au tome I de Mourret et au tome I de Marion ; sur la Réforme de Grégoire XIII, Mourret

t. v, et Marion t. III ; sur le Calendrier révolutionnaire, P. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution*, 5 vol., Paris, Plon ; — Mémain, *Notice sur le Calendrier pascal des Juifs et des Chrétiens, depuis Moïse jusqu'à nos jours*, 4 f., Paris, Haton.

Q. — Je cherche un auteur qui puisse me renseigner sur l'organisation d'un Synode diocésain. On me parle de Gavantus, *Praxis Synodi diœcesanæ ;* où le trouver ?

R. — **Gavantus est un vieil auteur du XVII^e s., surtout célèbre comme liturgiste. La *Praxis Synodi* ne se trouve que d'occasion, chez les libraires d'antiquités. Au point de vue général doctrinal, rien ne vaut le *De Synodo diœcesana* de Benoît XIV, fréquemment réimprimé. Quant à la partie rituelle pratique, voir le Pontifical *(Ordo ad Synodum)*. — En fait de monographie récente, nous ne connaissons que Pistocchi, *De Synodo diœcesana* (cf. *Ami* 1923, p. 142). — Prendre langue, au besoin, avec les diocèses qui ont déjà tenu leur synode.**

Page 214 : Le tract sur *le Denier du Culte*, de M. l'abbé Bourdot, missionnaire diocésain, à Troyes, est en vente à l'imprimerie Notre-Dame, 5, rue des Dauphins, à Grenoble (Isère). 8 pages serrées, in-8°. Le cent : 5 f. ; les 500 : 20 f.

Les Indulgences. *Leur nature et leur usage*, **par le P. Beringer, S. J. — IV^e édition française approuvée par la S. Pénitencerie et publiée par le P. Steinen, S. J. Traduct. de Ph. Mazoyer. — 2 vol. in-8 de VIII-640 et VIII-488 p., 50 f. — Paris, Lethielleux.**

Enfin, la voici, cette édition annoncée depuis des années ! On a mis le temps à la préparer, et nul lecteur sérieux ne s'en plaindra : car, en pareille matière on ne saurait multiplier trop les précautions.

Les deux tomes sont indépendants l'un de l'autre, et chacun a ses Tables spéciales. Au tome I, une première Partie nous rappelle à grands traits les enseignements de l'Eglise sur les Indulgences : nature, fondements, conditions requises, pouvoirs de les accorder ; — la deuxième Partie a trait aux concessions d'Indulgences en particulier : *a)* Prières et œuvres de piété et de charité enrichies d'Indulgences : prières à la Sainte Trinité, au Père, au Saint-Esprit, à Jésus et Jésus enfant, à Jésus au T.-S. Sacrement, au Sacré-Cœur, à Jésus souffrant et mourant, à Marie, aux Anges, aux Saints, prières pour divers buts et besoins, etc. : il y a bien ici la plus belle collection de prières que l'on puisse désirer ; — et *b)* Objets de piété, Lieux et Temps auxquels sont attachées des Indulgences. — Viennent enfin les Tables : Table analytique d'abord ; puis Table alphabétique des prières indulgenciées (chaque prière est désignée par ses premiers mots) ; Table alphabétique des noms propres ; Table alphabétique des matières, très développée, 13 pages sur 2 colonnes.

Le Tome II porte en sous-titre : *Confréries et pieuses Associations :* une première Partie donne les décisions du *Codex juris* relatives aux Confréries et Associations ; une seconde Partie traite des Confréries et Associations les plus connues et les plus répandues. Dans la III^e Partie enfin, on trouvera les diverses formules à employer pour l'érection des Confréries, pour l'agrégation à ces Confréries, pour la demande des pouvoirs voulus.

Les Heures Bénédictines, par Edouard Schneider. — **In-12 de XI-264 p., 7 f. 50. — Paris, Grasset.**

C'est le premier volume d'une nouvelle Collection où l'on se propose de parler des Grands Ordres. On en parlera, on en fera une présentation à l'adresse du grand public. On les présentera vus non pas du dedans, mais du dehors, par des gens qui tous d'ailleurs nous seront sympathiques et dont le dessein, en écrivant ces pages, est de faire partager leur sympathie à tant de gens de ce vaste monde qui ont pour nous une hostilité souvent inconsciente, plus souvent encore de l'indifférence, une indifférence fille de l'ignorance. Il y aura un volume pour chacun des Grands Ordres. Aucun des écrivains choisis n'y fera œuvre d'imagination ; chacun y parlera d'après ses expériences personnelles, d'après ce qu'il aura vu, ou entendu directement des Religieux eux-mêmes.

M. Ed. Schneider nous donne ainsi, dans ce I^er volume, d'abord une rapide Vie de S. Benoît, p. 1-54, puis le tableau, heure par heure, de la journée des Moines : lever, Matines, Laudes et Prime, le Chapitre, le travail, la Messe Conventuelle, Tierce et Sexte, le réfectoire, la récréation, la bibliothèque, le cimetière, etc.

Il nous dit, dans son Avant-propos, qu'avant d'entreprendre la rédaction de ce petit livre, il a fait, en souvenir de ceux-là mêmes qui le lui ont inspiré, *vœu de simplicité*. Je crois que l'on pourra juger qu'il y a été fidèle. Et il demande la simplicité aussi à ses lecteurs : « Si l'on n'est capable de s'émouvoir parfois comme un enfant, dit-il, on ne peut goûter l'innocente, la forte beauté des heures dont je veux parler. Et si l'on ne consent à méditer devant la perspective ouverte par le mot PAX inscrit au fronton de chaque porte de clôture, on ne lira pas dans son esprit vrai la majeure partie de ce volume. »

M. Ed. Schneider est Directeur de la Collection. Son nom nous inspire confiance et nous espérons bien que sa Collection ne nous prépare pas de surprises désagréables comme ont fait ces *Cahiers Verts* qui s'étaient si magnifiquement inaugurés avec le chef-d'œuvre posthume de Louis Hémon. Mais nous savons aussi que le nom du Directeur n'est pas toujours à lui seul une garantie suffisante ; et nous nous réservons d'examiner dûment chacun des volumes qui suivront.

Almanach de la Bonne Nouvelle. — In-4° de 96 p., 1 f. 60, *franco* 2 f. — Paris, Téqui.

Voici la saison des Almanachs qui s'ouvre. Celui-ci est l'œuvre de P. Thiriet, ancien Supérieur des Chapelains du Sacré-Cœur à Montmartre. On y trouvera, comme dans tous les Almanachs, un élément récréatif et divertissant, historiettes, bons mots, etc., et surtout un élément sérieux sans cesser d'être captivant : tableaux de Missions, traits de la vie des Saints, traits de mœurs de nos jours, etc. Tout cela est très intéressant. Il y a aussi l'illustration, qui n'est pas la partie la mieux réussie de l'œuvre.

ANNONCES

VÉRITABLES DRAGÉES DE
FER RABUTEAU
le plus actif, le plus assimilable, le mieux toléré des ferrugineux.
SOUVERAIN DANS L'ANÉMIE
EXIGEZ LES VÉRITABLES DRAGÉES DE FER RABUTEAU.
COMAR et C^ie, PARIS. — R. C. Seine : 78.026.

ÉDITIONS DE LA VRAIE FRANCE
92, Rue Bonaparte — Paris
LE CIEL SANS DIEU
par Paolo ARCARI
traduit de l'italien par André Boulanger
un volume 28×12 *dans toutes les librairies* broché 7.50 cartonné 8.50

ASTHMATIQUE GUÉRI en 1 MOIS
contre toute espérance, indique Méthode gratis
Ecr. : B. DALICHOUX, 27, rue V. Hugo, BOIS-COLOMBES (Seine).

VITRAUX D'ART
Charles CHAMPIGNEULLE
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VI^e)
REPRÉSENTANT, MAQUETTES, CATALOGUES SUR DEMANDE

42e ANNÉE (5e série) N° 43 22 OCTOBRE 1925

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

Un Apôtre : Le P. Limagne[1]

(1872-1919)

I. — L'Educateur et l'Homme d'œuvres

SOMMAIRE. — I. La préparation. A la recherche de sa voie. — II. Chez les Maristes. Professeur de philosophie. — III. Le P. Limagne Supérieur du collège St-Joseph de Montluçon ; l'éducateur. — IV. L'homme d'œuvres ; Conférences, Ecoles ménagères, etc. — V. Sa physionomie intellectuelle et morale.

Le nom du P. Limagne éveille, à Montluçon et dans tout le Bourbonnais, le souvenir d'un éducateur hors pair, aux facultés supérieures, à l'ascendant profond ; il évoque en même temps la mémoire d'un homme d'œuvres, au zèle ardent, presque impérieux, à l'activité inlassable et féconde. Pour de nombreux combattants ou prisonniers de la Grande Guerre, ce nom symbolise l'aumônier divisionnaire idéal, à la fois simple et distingué, infatigable et courageux, bon, affable, passionnément dévoué pour tous, surtout pour les humbles et pour ses confrères dans le sacerdoce, vibrant d'enthousiasme et de foi, patriote ardent mais prêtre plus encore, prêtre dans ses paroles, dans sa vie, toujours.

Nature attachante, qu'on ne pouvait connaître sans l'aimer, le P. Limagne eut le don d'attirer la sympathie parce qu'il avait celui de prodiguer les trésors de sa tendresse. Partout où il a passé, il a gagné des cœurs qui lui sont restés fidèles. Aussi aspirait-on à voir les traits de sa physionomie morale fixés dans un mémorial expressif et durable. Sans doute, l'empreinte en reste dans ses photographies où son esprit vif et brillant, sa belle ardeur, sa volonté tenace se reflètent sur un front découvert, dans la flamme du regard, le pli des lèvres et les lignes accentuées du menton. Mais on souhaitait de le retrouver tout entier et pleinement vivant dans une biographie dont la trame ourdie, en large mesure, de ses paroles et de ses écrits, prolongerait en quelque sorte son existence et son action apostolique.

A ce vœu si légitime, un ami du P. Limagne, son collaborateur, je devrais dire son frère, s'est efforcé de répondre. En un fort volume in-8, de 600 pages environ, denses et compactes, le R. P. Gobillot a retracé la vie du P. Limagne. Il l'a fait, on le sent, *con amore*. Mais le cœur, au demeurant, l'a bien servi. Il n'apparaît pas que la sympathie pour le héros ait diminué la fidélité du portrait ; elle lui a communiqué la chaleur et la vie. Sans doute, au point de vue littéraire, on pourrait souhaiter plus de concision. Le relief y eût gagné, l'intérêt aussi, du moins pour les lecteurs ordinaires. Ceux-ci trouveront légèrement fastidieuses les énumérations du chapitre VIII, et plutôt longs, malgré l'importance du sujet, les développements des chapitres IX à XIII. En retour, les spécialistes de l'éducation ou des œuvres ne songeront guère à chicaner l'auteur sur ce point, et ils lui sauront gré d'indications précieuses dont ils seront prêts à faire leur profit. Le récit des faits et gestes de l'aumônier, sur le front et en captivité, n'échappe point non plus à quelques redites et à certaines longueurs. Il semblerait, par instants, que l'historien ploie sous sa documentation et ne résiste pas suffisamment au désir d'utiliser toutes ses fiches. Mais plutôt, sans nul doute, en multipliant les témoignages, il entend faire partager plus sûrement sa conviction profonde sur les rares mérites de son héros ; perdant quelque peu de vue le lecteur profane, il paraît écrire comme on le ferait pour un tribunal ecclésiastique, en vue de l'introduction d'une cause. Qui sait ? Un jour peut-être la Providence lui donnera raison.

En tout cas, et malgré ces légers défauts de composition, les lecteurs de l'ouvrage sont assurés d'y trouver autant d'intérêt que d'édification et de profit intellectuel. Ils subiront, comme le rédacteur de ces lignes, le charme prenant d'une âme d'apôtre, et ils comprendront qu'un des anciens élèves du P. Limagne ait pu écrire de lui : « Je crois qu'il fut l'un des très rares hommes qui savent susciter des dévouements, des affections sans bornes, l'un de ces hommes pour qui on eût donné sa vie avec une véritable joie. »

I. — Augustin Limagne est un enfant du Gévaudan. Il naquit le 10 octobre 1872 à Thoras, village du canton de Saugues, sur le versant oriental de la Margeride. Ces confins de la Lozère et de la Haute-Loire forment une région montagneuse, au sol de granit, à l'aspect austère ; c'est une terre rude, plutôt ingrate. Le naturel des habitants s'harmonise avec la physionomie de la contrée. Vigoureux,

[1] Un Apôtre : A. Limagne. *L'éducateur, l'homme d'œuvres, l'aumônier militaire*, par Ph. Gobillot. — Un vol. grand in-8 de 590 p., 12 f. — Paris, de Gigord (1924).

rompus à la fatigue, sobres, de mœurs simples, ils sont honnêtes, charitables les uns pour les autres en dépit d'une humeur processive, fidèles aux coutumes anciennes comme au patois d'antan. La foi, chez eux, est restée vivace et agissante. On le voit, à Thoras notamment, chaque dimanche et au temps des Pâques ; la France entière put s'en convaincre en 1906, lors des inventaires. Le 7 mars, préfet, procureur, commissaire central, percepteur arrivèrent en vue du village, suivis de deux compagnies d'infanterie, d'un peloton de cavalerie, de plusieurs brigades de gendarmerie. Admis à pénétrer, seuls et sans armes, derrière la barricade, pour se rendre compte de l'inutilité de leur entreprise, les hauts fonctionnaires constatent qu'avec tous les travaux de défense, avec des gens à ce point décidés, le mieux est d'éviter l'effusion du sang. Ils se hâtent de rebrousser chemin avec les gendarmes et la troupe, poursuivis par d'immenses clameurs : « Vive la liberté ! Vive Jésus-Christ ! A bas les voleurs !... Vive l'armée ! »

La grève des berceaux ne sévit point en ces populations croyantes et les foyers, largement peuplés, deviennent des pépinières naturelles pour le recrutement du clergé et des congrégations religieuses. C'est dans une de ces familles que le futur P. Limagne vit le jour ; neuf autres enfants devaient le suivre, dont quatre seulement parvinrent à l'âge adulte, Léonie, Marie, Jean et Célestine. Baptisé le jour même de sa naissance, l'aîné reçut le nom du père, Augustin.

M. Limagne était un cultivateur à l'aise ; chrétien très ferme, il devait se montrer le bienfaiteur de l'église paroissiale. Son épouse, Mélanie Delmont, apparaît comme « une maîtresse femme » dans toute la force du terme. Judicieuse et bonne, attachée à son intérieur, elle réalise en matière d'éducation l'heureuse alliance de la tendresse et de la fermeté. D'une piété de sainte, elle s'efforce d'inoculer à son fils, dès la première heure, l'ardeur de sa foi, et en même temps elle lui met au cœur l'amour des pauvres.

L'enfant a dès lors le culte de sa mère ; il le gardera fidèlement. Ses premières dispositions répondent à l'éducation qu'il reçoit. Il aime à prier. Volontiers même il joue fort sérieusement à la messe et s'essaie à prêcher. Madame Limagne émue, rêve de voir son fils prêtre et demande cette grâce au Seigneur Aussi sa joie est grande, le 4 mai 1884, quand au sortir de sa Première Communion Augustin lui déclare en l'embrassant : « Maman, je serai prêtre un jour ! »

Tout paraît d'abord s'orienter naturellement dans ce sens. Dès sa prime jeunesse, le petit Limagne s'est initié aux rudiments de la lecture et de l'écriture auprès de la « Béate » de Thoras ; il est passé de là chez l'instituteur, resté fidèle aux vieilles traditions. Une année encore il fréquente l'école communale. A la rentrée d'octobre 1885, ses parents le confient aux Frères des Ecoles chrétiennes qui ont joint, à Saugues, un petit pensionnat à leur école primaire. Il y complète sa première instruction et aborde en même temps les éléments du latin. Le vicaire s'est fait son professeur. Aumônier du pensionnat, l'abbé Pays a discerné dans quatre de ses dirigés des germes de vocation, qu'il cultive avec dévouement. En octobre 1888, les quatre adolescents entrent en quatrième au Petit Séminaire de la Chartreuse, situé à 5 kilomètres du Puy, près des rives de la Loire.

Dans cette atmosphère plus ou moins citadine, au milieu de condisciples généralement plus jeunes, l'agreste montagnard dont la robuste constitution anticipe sur les années, se trouve passablement dépaysé ; son âme est mal à l'aise sous la contrainte d'une discipline alors plutôt dure. Il s'isole, il souffre, son ardeur au travail ne compense pas d'abord les lacunes de sa préparation. Durant deux ans, au point de vue intellectuel, l'élève végète ; quelques maigres et lointains *accessits* récompensent seuls la persévérance de ses efforts.

En Seconde, tout change à vue d'œil. L'esprit se développe, le cœur se dilate, sans que la piété sincère et profonde apparaisse diminuée. Augustin retrouve son naturel expansif, enjoué. Il se mêle à ses condisciples, se rapproche des meilleurs et lie avec quelques intimes ces amitiés de collège, chaudes et dévouées, auxquelles il restera fidèle toute sa vie.

Un double facteur humain est intervenu dans cette évolution. L'un est d'ordre intellectuel, l'autre de caractère affectif. A la rentrée de 1890, Augustin trouve un professeur qui sait le comprendre. L'abbé Fouillit, frappé de la bonne volonté du jeune Limagne, discerne les dons que cette nature recèle et s'applique à les développer. Sous sa direction, intelligente et dévouée, Augustin fait des progrès rapides. Son style se forme, la phrase se polit en même temps qu'elle se colore naturellement aux reflets d'une imagination très vive. L'élève s'assimile avec aisance la pensée du maître et s'enrichit des connaissances qu'il sait faire siennes. Moins ouvert alors aux sciences, il est tout à la littérature. L'histoire aussi le captive et déjà le journalisme le tente.

En Rhétorique Augustin retrouvera M. Fouillit. Les progrès s'affirmeront de plus en plus. Les notes de l'année seront, dans l'ensemble, excellentes, surtout celles des compositions littéraires et des discours. Déjà se dessinera en lui l'orateur qu'il doit devenir. Le travail, à cette époque, prendra le caractère d'une sorte de passion. C'est qu'il sera devenu le dérivatif voulu aux souffrances de l'âme. En Seconde, l'ardeur laborieuse trouve un stimulant actif dans la pure affection qui fait battre ce cœur de dix-huit ans.

L'objet de cet attachement est une jeune fille du Crouzet, aussi distinguée par les charmes que par la vertu. Elle vient de rentrer au hameau natal après avoir achevé ses études dans un pensionnat du Puy. Alice B. est la cousine d'Augustin. Une circonstance fortuite les met en rapports plus intimes. Tout les rapproche : même âge, même isolement dans un milieu peu cultivé, surtout

mêmes tendances d'âmes. Entre ces deux cœurs qui semblent faits l'un pour l'autre, l'affection naît, grandit, d'autant plus captivante qu'elle demeure plus chaste. Une idylle s'ébauche, très pure, à laquelle Madame Limagne elle-même ne refuse point de sourire. Pour se rendre digne de celle qu'il aime, le jeune homme redouble d'énergie au travail ; pour lui complaire, il abrège son nom en celui d'Auguste qu'elle trouve plus court et plus doux. Elle-même le regrettera plus tard. Le séminariste ne rêve plus de l'autel, mais d'une vie chrétienne dans le monde. Et par là, il « entend la pratique intégrale de la religion et un effort soutenu pour posséder toutes les vertus évangéliques. »

Telles ne sont point les vues du Seigneur. Entre les fiancés de désir va se renouveler le drame immortalisé par Louis Veuillot dans *Le Vol de l'âme* [1], mais avec des luttes poignantes que, sous la plume du nouvelliste, ne connurent ni Claire, ni Fabien. Alice, plus d'une fois, a entendu l'appel divin, la conviant à la vie parfaite. La voix céleste se fait plus pressante. Tremblant à l'idée du sacrifice qu'il lui faut consentir et imposer, la jeune fille résiste ; elle tente de disputer au Christ le cœur qu'elle veut réserver pour Augustin. A ce dernier pourtant, un jour, elle a jeté ce cri d'alarme : « Si je suis pour le monde, comptez sur moi ; mais si le bon Dieu me voulait, que diriez-vous ?... » Dieu la veut, elle en a l'évidence, et triomphant d'elle-même et de son amour, la généreuse enfant entre le 2 janvier 1892 au noviciat des Religieuses Trinitaires à Valence.

L'annonce de ce départ est un coup de foudre pour Augustin. Seule sa foi chrétienne le garde du désespoir. Il a perdu le sommeil et trompe la longueur des nuits par un travail clandestin. Sa santé s'altère ; il doit interrompre ses études et venir se faire soigner à Thoras. La pieuse mère alarmée demande à Dieu de sauver son enfant, et à son fils, dont elle s'efforce de calmer la douleur, elle répète : « Eh bien ! imite-la ! »

Rentré au Séminaire, Augustin Limagne achève sa rhétorique et passe avec succès la première partie de son baccalauréat ès lettres. En philosophie les progrès continuent, sa piété se fortifie dans le commerce direct de l'Evangile ; il reporte sur la Vierge Marie les tendresses de son âme. Humainement une forte et solide amitié l'aide à supporter l'épreuve. Mais son cœur saigne toujours et il hésite incertain sur sa voie. Après un an de silence, le 1er janvier 1893, il écrit à sa cousine pour lui demander prières et conseil. La novice répond en l'invitant à se rappeler les pieux désirs de ses premières années et à reconnaître dans les événements une indication providentielle : « Mais, ajoute-t-elle, que je ne sois pour rien dans votre détermination ! J'ai beaucoup prié pour vous et je ne vous dis pas toute la joie que j'éprouverais à vous voir suivre mon exemple ; mais, encore une fois, ne faites rien à cause de moi. Priez, demandez conseil, et puis faites ce que le bon Dieu vous inspirera. » Un mois après, elle reçoit une nouvelle lettre : « Ma décision prise, lui écrit Augustin, je m'empresse de vous la communiquer, persuadé que vos prières ne m'ont pas manqué : j'ai prié, réfléchi, consulté !... Je serai Mariste, un jour... Il me fallait un Ordre qui aimât la Sainte Vierge. J'ai tant besoin de son secours ! Et puis j'avais toujours été frappé de votre amour filial envers Elle... »

Mariste ! Madame Limagne n'en demandait pas tant. L'idée de voir son fils religieux l'effraie ; elle le supplie de rester au Grand Séminaire. Mais le jeune homme, résolu au sacrifice, le veut total et il demande son admission au noviciat de la Société de Marie.

Entre temps, il a subi un échec, en juillet, pour la seconde partie du baccalauréat et l'a brillamment réparé en novembre devant la Faculté de Grenoble. Le lendemain de son succès, il se présente chez les Trinitaires de Valence. La maîtresse des novices est au courant du drame intime ; sûre de la jeune fille, elle autorise l'entrevue, sans témoin. Longuement les fiancés d'hier épanchent leurs âmes ; c'est de part et d'autre la confidence des luttes intimes contre l'appel d'En-Haut, l'évocation discrète des souvenirs du passé, l'échange des nouveaux projets d'avenir. « Si je suis votre exemple, dit Auguste, on dira chez nous que c'est à cause de vous. — Faisons nos affaires, répond la vaillante novice ; ne nous occupons pas du monde et de ce qu'il peut dire. Suivez-moi. » Et les jeunes gens se séparent, le cœur meurtri, mais la volonté fermement ancrée dans la résolution d'être à Dieu seul, toujours.

Dans l'inévitable crise à laquelle si peu de vocations échappent, Alice B..., en dépit des premières apparences, avait été doublement, pour son cousin, l'instrument de la Providence. Son pur attachement avait défendu le jeune homme contre les entraînements de cet âge : « Je vous remercie encore, lui écrira t-il plus tard, de ce que votre affection m'a préservé de tout danger. » Son exemple et ses conseils lui avaient inspiré la volonté du sacrifice ; ses prières lui en avaient obtenu la force. Aussi pourra t-il à bon droit lui écrire un jour : « Dans deux ans, vous aurez votre prêtre ; oui, *votre prêtre*, car il vous devra d'avoir cet honneur. »

La vie qu'il avait échangée contre son rêve de bonheur humain, le P. Limagne ne devait point la regretter. A la fin de sa carrière, il dira, revoyant le passé : « Ma vie a été ce que je l'ai voulue... Si j'avais à la refaire, je la ferais passer par le même chemin. »

II. — Peu de temps après sa visite à Valence, Auguste Limagne gagnait le noviciat des Maristes à Paignton, dans le Devonshire. Son initiation à la vie religieuse est ce qu'on peut attendre d'une âme énergique, trempée par l'épreuve. Aussi, dès lors, son ascendant s'affirme jusque sur des prêtres de dix, de trente ans plus âgés que lui. En juillet

[1] Dans *Historiettes et Fantaisies*.

1894, le jeune novice rentre en France, à Sainte-Foy-lès-Lyon. Le moment est venu de faire connaître l'apostolat auquel il aspire ; il indique les Missions et l'Océanie. Les supérieurs répondent en statuant qu'après son noviciat Fr. Limagne préparera la licence ès lettres. Docilement le religieux accepte : « Je ne l'avais pas désiré ; je ne l'ai pas refusé. L'important est que je fasse la volonté de Dieu et je suis décidé à la faire de mon mieux. »

La préparation, commencée à Lyon, s'achève à Paris. Travailleur acharné, Fr. Auguste ne perd pas un instant. En même temps qu'il suit les cours et en rédige les notes, il s'attache à développer sa culture générale, par la visite des musées et surtout par la lecture méthodique et attentive. C'est alors qu'il s'éprend de Louis Veuillot et lie avec les œuvres du grand écrivain catholique un commerce éminemment profitable à son style comme à sa pensée. C'est pareillement au cours de cette préparation que le novice prononce ses vœux perpétuels, dans la chapelle des Maristes, au nº 104 de la rue de Vaugirard.

En avril 1897, le Fr. Limagne passe avec succès la licence ès lettres-philosophie devant le jury de la Sorbonne. Il se rend alors au scolasticat de Montbel dans le Var, pour ses études théologiques. Il y apporte ses habitudes de labeur sans répit. En marge des cours il trouve le temps d'étudier, la plume à la main, l'Ancien Testament presque entier et celui de lire, dans les mêmes conditions, une partie notable des œuvres de Bossuet. Il lui reste encore assez de loisirs pour continuer auprès de ses amis l'apostolat épistolaire, inauguré à Saint-Mary's Hill et poursuivi à Lyon et à Paris. En exposant aux autres son idéal de vie chrétienne et religieuse, il fait sur lui-même d'humbles retours : « Des envies folles me viennent de me sanctifier coûte que coûte, d'employer ce peu de temps qui passe ; et je reste sans une bonne œuvre, et je ne fais rien qui vaille, et je meurs de bons désirs. »

Après deux ans d'études purement ecclésiastiques, les supérieurs du Fr. Limagne l'estiment capable de mener de front le professorat et l'achèvement de sa formation théologique et, sur leur avis, il accepte la chaire de philosophie à l'Institution St-Joseph de Montluçon pour la rentrée de 1899.

Du ciel de Provence à l'atmosphère de Montluçon la transition n'offre au nouveau venu rien de séduisant. « C'est un pays austère que Montluçon et ses environs, un pays qui n'a ni sourires, ni grâces, rien que du charbon, des usines, des porcs et des oies. » Oui, mais à St-Joseph il y a des âmes qui l'attendent, des jeunes gens dont il s'agit de faire des hommes, des chrétiens. Tel est bien, en effet, l'objectif que le nouveau professeur envisage. Dès la première leçon il le déclare à ses élèves : « Qui ne sort pas de la classe de philosophie plus humble et plus religieux qu'il n'y était entré, a perdu son temps et s'est payé de mots. » Puis il leur recommande le travail à la fois ardent, réfléchi et modeste.

Avec de telles visées, le professeur n'aura garde de proposer une philosophie laïque, de tonalité neutre. Il ne craint point d'emprunter à la scolastique plusieurs de ses solutions fondamentales, et en regard des systèmes humains, de leur variété décevante, de leurs lacunes et de leurs erreurs, il n'hésite pas à dresser le dogme chrétien, à mettre en relief sa cohésion harmonieuse, la plénitude et la fermeté de son affirmation. Il combat en particulier l'idéalisme de Kant et en fait ressortir les conséquences néfastes. Ses vues d'apostolat expliquent le soin qui préside à la rédaction de sa théodicée et la place très large faite au traité de morale dans son enseignement. Il entend armer les jeunes gens qui l'écoutent pour les luttes de la vie, les prémunir contre les séductions du monde, les défendre contre l'attrait de l'existence bourgeoise faite d'égoïsme, de paresse et de plaisir, leur inspirer la passion du dévouement, leur infuser les saintes énergies d'une vie chrétienne surabondante. Aussi la morale dont il formule les préceptes est-elle toute pénétrée du souffle de l'Evangile. On en jugera par les larges extraits que reproduit le P. Gobillot. En ces pages, comme le dit justement l'historien, on sent vraiment palpiter l'ardeur d'une âme conquérante qui veut en arracher d'autres aux vulgarités bourgeoises pour les livrer sans réserve au culte de la vertu, à l'amour de Dieu.

Tout en visant à faire de ses élèves des hommes, dans la plénitude du sens, le Fr. Limagne ne perd pas de vue leurs examens officiels et il s'efforce d'en assurer le succès. Plans de dissertations et tableaux synoptiques du cours distribués en polycopies, correction attentive et plutôt sévère des devoirs, il met tout en œuvre. Pour former ces jeunes gens à la parole et prévenir leurs gaucheries à l'oral, il institue ce qu'on baptisera « *le perchoir*. » Au début de la classe un élève monte sur un coin de l'estrade du professeur ou prend sa place ; là il doit résumer la leçon de la veille sur un ton naturel et dans un cadre à dessein modifié.

A la peine que le maître se donne les disciples ne répondent pas toujours. Certains « à la contemplation du souverain Bien préfèrent carrément éviter un pli au pantalon, une froissure à leur col de neige. » Braves gens d'ailleurs, dont quelques-uns travaillent, mais les autres !... Ah ! les autres « n'entament pas leur santé. » L'expérience n'a pas encore appris au jeune professeur à faire suffisante la part de l'humaine faiblesse. Il souffre de l'écart entre le rêve conçu et l'œuvre réalisée, et sa conscience s'en inquiète : « Moi qui vous exhorte, écrit-il en septembre 1901, je me demande si je fais pour mes élèves ce que je devrais faire, si j'en fais des ouvriers du bien, des travailleurs du bon Dieu. »

Et pourtant son action est profonde ; autant que par ses leçons, elle s'exerce par le rayonnement de sa forte et généreuse personnalité. Ses élèves subissent son ascendant ; sortis du collège, ils lui garderont affection et confiance.

Avec les cours qu'il professe, le Fr. Limagne fait

marcher de front ses études théologiques. Sous-diacre le 2 septembre 1900, diacre le 23 mars 1901, il est ordonné prêtre le 21 septembre de cette même année. Une admirable prière, dont le fond est emprunté à S. Thomas d'Aquin [1], fixe au revers de son image d'ordination les sentiments qui l'animent en ce grand jour.

L'heure approche où la Providence va permettre à l'éducateur de donner toute sa mesure. Pour achever sa préparation, elle le fait passer par l'épreuve. Le travail intense a surmené son organisme ; malgré la robustesse de sa constitution, sa santé fléchit. En même temps, Madame Limagne tombe gravement malade. Deux années durant, son état tiendra constamment en alerte le cœur de son fils. Entre elle et lui l'affection fut toujours si profonde et si tendre ! Le 11 mai 1903, la pieuse chrétienne expire et pour le P. Limagne cette mort est un vrai déchirement. Aux vacances suivantes, la plaie s'avive et saigne comme aux premiers jours. Parlant de sa mère, le religieux écrit : « Je la cherche en vain partout, en versant parfois d'abondantes larmes. Il m'est prescrit de faire beaucoup d'exercice. Je passe mes journées à arpenter nos montagnes. Je reste de longues heures dans les bois ; je m'assieds au pied d'un arbre, et je me laisse aller à la douleur d'avoir perdu ma mère. C'est une douleur torturante. Je me sens malheureux. »

L'acuité de cette sensation s'accroît de l'absence de réaction dans l'organisme déprimé et de la souffrance morale née d'une infirmité redoutable : la cécité complète menace le P. Limagne. Moins de deux mois après son ordination sacerdotale, un indult de Rome a dû commuer pour lui la récitation du Saint Office et lui permettre de dire chaque jour la messe *pro defunctis* ou *de Beata*. « Aveugle ou peu s'en faut... ! » C'est l'abandon forcé des études, des recherches personnelles, c'est l'adieu dit aux projets d'activité littéraire, aux plans d'apostolat intellectuel ; c'est la fin d'un beau rêve, l'écroulement d'un avenir édifié dans une pensée féconde et déjà préparé. Sous cet effondrement le puissant travailleur éprouve une inexprimable angoisse. Un soir qu'elle l'étreint avec une vivacité singulière, il se promène dans le jardin, absorbé par une méditation profonde. A la fin, la lumière se fait dans son esprit et sa volonté reprend le dessus. Sa résolution est prise : il ne peut être apôtre par la plume, il le sera par la parole. Sans retard il oriente dans ce sens ses desseins et son activité. Et c'est ainsi que, sous les conduites providentielles, l'écrivain fera place à l'homme d'action, au manieur d'énergies humaines. Plus directe, son influence sur les âmes ne perdra rien de sa fécondité.

L'homme est prêt maintenant pour la mission. Le rôle du P. Limagne va grandir. Le 23 juillet 1904, à la Distribution des prix, le professeur de philosophie donne le discours d'usage. Il esquisse tout un *Programme d'éducation*. C'est celui qu'il entend réaliser comme Supérieur du collège, et le Vicaire général, qui préside, l'annonce à l'auditoire enthousiasmé.

[1] « O vous qui m'aimez tant, Jésus, écoutez-moi... etc. »

III. — L'Institution Saint-Joseph traversait une crise. Le triomphe général du sectarisme, des haines locales, le relâchement de la discipline sous un supérieur malade et trop bon, le fléchissement des recrues, la précarité de la situation financière, tout semblait présage de ruine prochaine. En quelques années le P. Limagne ramènera le nombre, la prospérité, l'influence rayonnante et féconde.

Le premier soin du nouveau Supérieur est de procéder à un épurement. Pareille opération ne se réalise point sans froissements et protestations. « Dures journées, tristes temps, » dira plus tard le P. Limagne ; mais il tient bon. Cette première élimination prudemment faite, il n'aura plus, dans la suite, à prononcer que des renvois tout à fait exceptionnels. Il se montre d'ailleurs également attentif à surveiller les entrées ; dans les hautes classes, il ne reçoit pas d'élèves venant d'un lycée, et il n'y admet ceux sortant de maisons religieuses que dans le cas où les parents ont changé de résidence.

Dans l'ensemble de sa direction extérieure, le P. Limagne se révèle avant tout *homme d'autorité*. Il entend maintenir la discipline, défendre le règlement contre les accrocs que cherchent à lui infliger la fantaisie des élèves et la faiblesse des parents. Mais il se garde de confondre la véritable indiscipline avec une plaisanterie d'espiègles.

Pour assurer la pureté des mœurs et écarter le mauvais esprit, le Supérieur attache au jeu une importance extrême. On le sait, et quand il paraît en récréation, l'entrain se ranime. Les surveillants devront, pour maintenir cette ardeur, s'ingénier, trouver des jeux intéressants et adaptés à la saison. En vue de stimuler les bonnes volontés, le P. Limagne institue la « Fête des Jeux. » Elle se célébrera durant l'été, en présence des parents, des amis du collège, et comportera, en plus des jeux ordinaires de l'année auxquels tous les élèves doivent prendre part, des exercices inédits exécutés par des groupes spéciaux. Programme illustré, humoristique, distribution de récompenses, parfois concours de gymnastes catholiques, tout est mis en œuvre pour assurer le succès de la bienfaisante solennité.

Le travail n'est pas moins nécessaire que le jeu à la bonne santé morale ; de plus il prépare l'avenir. Le P. Limagne ne néglige rien pour faire de ses élèves des laborieux. Fréquemment il visite les classes, interroge, examine les copies, admoneste avec vigueur ceux dont la paresse connue s'est révélée une fois de plus. Pour maintenir le niveau des études, il entend diminuer le nombre des *déclassés* scolaires. En cette vue il se montre, à bon droit, sévère pour la clôture des études élémentaires et pour le passage d'un cycle à l'autre. Les examens en fin de Septième et de Troisième prennent un caractère solennel ; ils se passent en pu-

blic, au parloir ou dans la salle des fêtes, et les parents y sont conviés.

C'est également en présence des familles et d'autres invités que se déroulent les séances originales dénommées « *Nos Leçons.* » Elles ont lieu trois ou quatre fois par an et visent à former les élèves au naturel dans la diction. Chaque classe doit traiter un sujet, choisi avec soin. Le texte en est distribué entre *tous* les élèves et chacun doit, non réciter, mais « parler, » sur la scène, le fragment qui lui est attribué. Plusieurs classes sont groupées pour faire les honneurs d'une séance ; ce qui permet la variété dans les sujets traités. L'intérêt, de plus, est relevé par des projections. Le P. Limagne est, en effet, partisan déterminé de leur emploi dans l'enseignement scolaire. Aussi, à la tribune de la salle des fêtes, il a installé, outre un appareil cinématographique, trois puissants objectifs, qui se suppléent ou se conjuguent pour projeter, pardessus la tête des spectateurs, des vues de cinq mètres de côté. « Nos Leçons » remplaceront les « Séances académiques, » dont le succès facilement grise les élèves choisis qui en font les frais. Elles réduiront, en outre, la place accordée aux représentations théâtrales. Celles-ci n'ont pas les sympathies du P. Limagne. Professeur, il écrivait : « Les matins de Mardi-gras me font toujours peur, quand je suis chargé de la surveillance des pièces ; elles m'attristent toujours. Ce sont des nids à péchés. Je sens là une redoutable facilité de mal. Je sais bien qu'il ne faut pas être prompt aux soupçons, mais c'est égal, j'ai des inquiétudes. »

Soucieux d'ouvrir prudemment aux jeunes intelligences qui lui sont confiées des perspectives sur tous les horizons de la pensée, le P. Limagne admet ceux de ses élèves qui le veulent et qui le méritent, aux Conférences publiques qui, chaque mois ou chaque quinzaine, groupent le « Tout Montluçon » autour d'un orateur ou d'un artiste en vue.

Vues et moyens d'action, ce qui précède se rattache à la marche générale de la maison, à sa direction extérieure. Là ne s'arrête pas l'activité du P. Limagne. Il agit, par rapports personnels et directs, sur ses élèves et d'abord sur ses collaborateurs. A ceux-ci le Supérieur « demande beaucoup : surveillance attentive, travail, dévouement, zèle désintéressé, surnaturel. » Mais dans les entretiens où il formule ces justes exigences il sait faire passer son âme et la flamme apostolique qu'il a préalablement puisée, par la prière, dans le Cœur de Jésus.

Sur les élèves, le P. Limagne agit notamment par les entretiens publics, en étude, les tête-à-tête dans sa chambre, et, à la chapelle, par ses allocutions dominicales. — Educateur avisé, il a saisi l'importance de la lecture spirituelle pour la formation morale qu'il entend donner à ses enfants. Toutes les semaines donc, il va la faire, une fois au moins, dans chaque étude. Rien ne ressemble moins à un sermon apprêté. C'est une libre causerie que les faits du jour amorcent et dont fréquemment ils fournissent le thème. « La vie déborde de la parole qui, sans effort, passe par tous les tons, tour à tour insinuante, railleuse, enjouée, délicate, énergique, saisissante ; il loue et il flagelle ; il fait rire, il émeut, il emporte sur les cimes. » Mais la diversité de la forme et de la mise en œuvre n'exclut pas l'exploitation méthodique de certaines idées foncières, la poursuite tenace de résultats précis.

A peine nommé Supérieur, le P. Limagne a constaté combien sévissent chez les grands la vantardise, la fatuité frivole. A lutter contre ces travers, il consacre une série d'entretiens, particulièrement soignés, dont chacun se rattache à quelque chapitre de *Tartarin de Tarascon*. Ce défilé des Tartarins de collège restera fameux. Il gravera dans les souvenirs des conclusions comme celles-ci : « Enracinez, dans le sol jeune de vos âmes, des arbres de chez nous, des fleurs de France : la clarté alerte de l'esprit, la loyauté souriante du caractère, et la générosité ardente et lumineuse du cœur... Si vous devez chasser, chassez la science, l'art, la vertu, afin d'y exceller, et laissez à d'autres le soin d'exceller dans le fragile, le grotesque et la fiction... Il faut toujours rester en contact avec la réalité, se donner pour ce qu'on est et valoir ce qu'on désire. La vérité seule donne à la vie de la solidité, et à notre personne l'éclat qu'elle mérite. Soyez vrais, soyez francs et soyez simples. Moquez-vous de Tartarin ! »

La simplicité n'exclut point la vraie distinction et celle-ci fait pareillement bon ménage avec l'humilité. Cette vertu est chère au P. Limagne ; il y insiste, déclarant à l'orgueil une guerre sans pitié. Il n'est pas moins véhément et ferme pour combattre la luxure. — Il s'indigne de l'égoïsme que trop souvent révèle la correspondance avec les parents et demande pour ceux-ci le respect en même temps que l'affection. Le respect, il le veut aussi, avec l'obéissance, à l'égard des maîtres. La soumission qu'il réclame pour eux n'est point « une obéissance de caserne ou de pénitencier, » elle doit remonter des maîtres aux parents, de ceux-ci à Dieu. — Pour les camarades il demande la charité dans les paroles, la cordialité dans les rapports. Il se garde de proscrire les saines et fortes amitiés : lui-même a trop bénéficié de leur charme salutaire. Mais il met en garde contre « les contrefaçons maladives. » Leur perversion accusée le trouve impitoyable. Il se borne à combattre par le ridicule les menus élans de sentimentalité. « L'amitié véritable, disait-il à ces jeunes gens, est le privilège des âmes pures et généreuses. — Voulez-vous connaître cette amitié durable, profonde et pure : mettez Jésus en tiers entre vous et votre ami... Allez dans la vie, comme les deux disciples d'Emmaüs, avec Jésus de moitié dans toutes vos affections. »

Pour assurer la vertu de ses élèves, comme pour les préparer à la vie, le P. Limagne entend les former à l'énergie, *à l'effort*. Il attache à ce point une capitale importance. Il veut développer en eux la volonté, le caractère, leur apprendre « à se

raidir dans l'amour du devoir. » Il ne peut supporter qu'on se laisse embrigader par faiblesse et respect humain. Le « mouton de Panurge » l'indigne; volontiers il en énumère les divers types pour les fustiger de son mépris. « Tous ces moutons sont des bêtes; vous, conclut-il, vous devez être des hommes. » Ils doivent en être dès le collège, pour rester tels plus tard. Vers l'avenir le Supérieur volontiers dirige le regard de ses élèves. En toute carrière, il veut les voir exceller. Il rêve pour eux d'action, d'apostolat : « Ayez une vertu rayonnante qui répande la vie. — Celui qui ne sert à rien ne vaut rien. Nous n'avons le droit de vivre qu'à condition de vivre pour les autres : l'égoïsme pur conduirait au néant. » Aussi veut-il pour eux, dès maintenant et plus tard, un christianisme réfléchi, aimé, vécu : « Il faut aller à la vérité, surtout à la vérité religieuse, avec toute son âme, avec son esprit pour l'étudier et la comprendre, avec son cœur pour l'aimer et s'y dévouer, avec sa volonté pour pétrir notre vie à son image et travailler à pétrir le monde en conformité avec sa lumière... C'est si beau d'emmagasiner du soleil et d'en faire l'aumône à ceux qui errent dans la nuit! »

Les idées développées par le P. Limagne dans les lectures spirituelles inspirent sa conduite vis-à-vis des élèves dans les fréquents entretiens qu'il a tête à tête avec eux. Son attitude, son langage varient avec leurs dispositions habituelles, avec leur conduite présente. La fermeté domine, même avec les bons élèves; mais elle sait se doubler, à leur égard surtout, de bonté, voire de virile tendresse. Dans cette intimité, la parole de foi, l'élan de charité divine sortent volontiers de son cœur.

Ces vues supérieures inspirent évidemment le P. Limagne dans les entretiens en étude. Néanmoins il n'y vise pas immédiatement la formation surnaturelle des âmes. Il laisse ce soin au Directeur spirituel, dont il entend à la fois respecter le rôle et préparer l'action. Déblayer les voies au ministère du prêtre, tel lui semble, là du moins, son aride mais réelle mission.

Ce n'est point cependant qu'il s'interdise toute action sacerdotale. Dès le début, il prend la parole dans les réunions solennelles des Congrégations. Aux notes du mois, dans les réponses aux compliments de la communauté, il épanche volontiers son cœur de prêtre. Avec le temps il sent le besoin et perçoit l'utilité de faire davantage. Aussi se réserve-t-il, dans les dernières années, le sermon de la grand'messe dominicale. « C'était vraiment, dira-t-il plus tard, l'heure où je sentais les élèves dispos pour la vérité et où je jouissais de mon sacerdoce. »

Cette allocution sera l'un des charmes de la journée du dimanche. Celle-ci d'ailleurs a été transformée. Etudes et récréations s'y succédaient dans une monotonie austère. Le P. Limagne y transporte la promenade du mardi; fréquemment, le soir, une conférence est donnée dans la « Salle des Fêtes. » Les offices, par ailleurs, sont organisés, cérémonies et chant, pour parler au cœur. Sous la direction du P. Geniès, les mélodies grégoriennes sont exécutées avec goût et le chœur des soprani fait merveille. Bref, tout tend à ménager l'épanouissement des âmes en ce jour du Seigneur, et tel est bien l'objectif du P. Limagne. C'est également une pensée de zèle qui le conduit à renforcer l'enseignement religieux et à s'en charger lui-même, la première année, dans les cours supérieurs.

Est-il besoin d'ajouter que le P. Limagne suit ses élèves après leur sortie du collège? Il les soutient de ses conseils et utilise à leur profit ses relations multiples. A l'Amicale des Anciens il témoigne une sympathie agissante.

Bref, sur tous, maîtres, élèves présents ou semés dans la vie, son influence grandit chaque jour. A tous l'ascendant de sa forte personnalité s'impose, doublé de séduction. Il est vraiment l'âme du collège; promptement il assure au recrutement qualité et nombre, à l'Institution renommée et prospérité.

IV. — Si prenante qu'elle soit, la direction du Collège ne suffit point à épuiser l'infatigable activité du P. Limagne. D'autres œuvres reçoivent de lui l'impulsion supérieure ou bénéficient de sa collaboration. — La première en date et la plus en vue est celle des « Conférences. » Quand il l'inaugura, le P. Limagne était encore professeur. Sa pensée était d'assurer aux mères de famille et à celles qui devaient bientôt le devenir, une instruction religieuse plus profonde et plus étendue, avec des idées justes sur les questions du jour. Les « Conférences morales et sociales » se tenaient dans la grande salle des « Œuvres ouvrières. » Le 22 décembre 1903, le P. Limagne inaugura la série. Il exposa son triple but : « Aider celles qui l'écoutent à valoir mieux pour elles-mêmes, à former leurs enfants en devenant, dans toute la force du terme, des « pétrisseuses d'âmes, » à exercer un rôle social, au delà du cadre restreint de la famille. » Puis il développa son programme, qui embrassait une véritable encyclopédie de la femme chrétienne. Pour commencer, le P. Limagne se limitera; il exposera, tous les quinze jours, les principes fondamentaux de la morale. Au mois de février 1904, l'œuvre comptait plus de 160 adhérentes. Elle devait se compléter et se modifier plus tard. Au temps de son plein épanouissement, elle comprendra, d'une part, les conférences hebdomadaires, où un Cours d'Histoire littéraire, donné par le P. Gay, alterne avec le Cours Supérieur de Religion que s'est réservé le P. Limagne; d'autre part, les grandes conférences mensuelles ou bi-mensuelles où, sur les sujets les plus variés, on entend des personnalités en vue, venues du dehors. En 1909, à ces deux séries viendra s'adjoindre un « Cours d'Instruction religieuse » pour les grandes jeunes filles, sorties ou non des pensionnats. En 1910 les hommes entrent enfin dans le cycle d'enseignement proprement dit. Une soixantaine se

réunissent tous les quinze jours, le lundi soir, au parloir de St-Joseph, pour y entendre une brève mais pressante allocution du P. Limagne sur un point de la vie chrétienne et causer librement avec le conférencier venu pour la séance solennelle du dimanche.

Les grandes conférences de mois ou de quinzaine sont confiées à des spécialistes en la matière abordée. Sciences, littérature, histoire, géographie, art, fournissent tour à tour des sujets. La plupart cependant sont empruntés aux questions religieuses, morales et sociales ; la musique obtient sa place, de temps à autre, sous forme de concerts et parfois même de chansons. La liste est longue des personnages qui de 1904 à 1914 se feront entendre et applaudir. On la trouvera dans le P. Gobillot, avec l'indication des thèmes par eux développés. Les collaborateurs les plus assidus furent l'abbé Thellier de Poncheville et l'abbé Desgranges. Ce dernier, appréciant l'ensemble des conférences hebdomadaires et mensuelles, a pu écrire : « L'œuvre des Conférences qui groupait l'élite féminine un jour de chaque semaine, et le « Tout Montluçon » le dimanche soir, a été, durant plus de dix ans, un des foyers de rayonnement intellectuel les plus intenses que j'ai connus en province. Tout ce qui peut ouvrir les idées, ennoblir les sentiments, orienter les esprits avec une sage hardiesse, tout ce qui peut donner à la doctrine catholique un fondement plus solide et une auréole plus brillante, trouvait place en ces programmes, modèles de largeur d'esprit, d'originalité, de finesse, de zèle adroit et ajusté aux besoins complexes des intelligences modernes. Les meilleurs orateurs et artistes ont prêté leur concours à ces conférences. Le P. Limagne savait les attirer, les recevoir, les gagner à fond par la plus séduisante amabilité. »

Le « Cours Supérieur de Religion » fut un des plus puissants moyens d'apostolat du P. Limagne. Il ne cessa d'être fréquenté par une centaine de personnes appartenant à la meilleure société de la ville. — Le conférencier entendait faire œuvre d'apôtre et d'abord affermir ses auditrices dans la pratique d'une vie vraiment chrétienne. Il leur signale les progrès du paganisme renaissant, il le montre envahissant tout : le roman, le journal, le théâtre, le café-concert, le cinéma, les conversations, la toilette. « On supprime tout effort pour se donner toutes les jouissances. Point de peine, ni de travail qui gêne ; de la paresse sans remords. » Voilà la vie mondaine. Elle séduit des personnes qui se disent et se croient chrétiennes. « Il est vrai qu'on pense posséder le christianisme à peu de frais, un vernis en fait l'apparence, quelques pratiques en font la réalité. » Une chrétienne véritable doit rejeter pareil programme d'existence. Elle « vit son *Credo* » et pénètre de sa foi toute son activité. — L'égoïsme est la loi de la renaissance païenne. Il faut le combattre en soi par l'abnégation et opposer à la soif de jouissance la mortification. L'esprit de sacrifice est encore la meilleure source de la joie véritable : « Le plus sûr moyen d'avoir la joie c'est de n'en pas chercher, c'est d'accepter la tâche intégralement, c'est de laisser à Dieu le soin de nous donner des acomptes, si telle est sa volonté, sur le salaire promis... Acceptez la mortification, la croix de chaque jour, et les épines sont des fleurs, le joug du devoir devient léger, la joie abonde et surabonde dans les âmes. » Un mot résume ce programme de vie : « Le devoir s'arrête là où les forces manquent. » Sa réalisation implique le primat de la volonté sur la sensibilité, la force du caractère. Elle suppose pareillement que l'âme demande à la grâce et à ses vraies sources un surcroît céleste de lumières et d'énergies. Le P. Limagne veut à ses auditrices une piété solide, nourrie de l'Evangile, entretenue, développée par les exercices traditionnels. Il s'élève avec force contre certaines dévotions particulières, « recettes de sanctification. » Il insiste sur les avantages d'une direction spirituelle sérieuse et méthodique. « On doit organiser l'œuvre de son salut » en s'inspirant de ces trois principes fondamentaux : « A chaque jour suffit sa tâche, — Il faut suffire à la tâche de chaque jour, — Etablir une progression entre nos journées. » D'où l'importance d'un règlement de vie assurant le bon emploi du temps. — La vie chrétienne ne saurait être individualiste. Aussi le P. Limagne insiste sur l'accomplissement fidèle du devoir d'état, sur la nécessité de la charité fraternelle, sincère et agissante, sur l'apostolat des œuvres. Il rappelle à ses auditrices les conditions requises pour assurer le succès d'une entreprise de ce genre : « la discipline, la suite dans l'effort, un désintéressement qui n'escompte pas même la reconnaissance. »

Mères de famille ou appelées à le devenir, les femmes ou grandes jeunes filles qui se pressent au Cours Supérieur doivent être capables de remplir fidèlement les devoirs de leur vocation. Aussi le P. Limagne en traite-t-il longuement. Dans les pages qu'il a écrites sur ce sujet, le philosophe, le maître éducateur se retrouvent en même temps que le prêtre. Il faudrait tout citer, reproduire au moins les larges extraits donnés par son historien. Nous ne pouvons que renvoyer une fois de plus avec une particulière insistance au volume lui-même.

Pour la femme, dit le P. Limagne, la maternité « c'est la vocation commune et une vocation absorbante. Elle la prend toute entière. Toute sa vie est à donner la vie, à la maintenir, à la développer... Or, de plus en plus, je suis convaincu que la mère ne s'improvise pas, qu'elle doit se former dès son jeune âge à se donner les qualités qu'elle voudra, plus tard, donner aux siens. » C'est l'écho de la spirituelle boutade de Napoléon : l'éducation de l'enfant doit commencer vingt ans avant sa naissance, par celle de sa mère. — Cette préparation nécessaire à leur tâche future, bien peu de jeunes filles la reçoivent, soit au pensionnat, soit après dans la famille. On leur apprend tout, sauf cet indispensable. Ce n'est pas que le P. Limagne entende réduire à l'excès chez la jeune fille la somme des

connaissances profanes, il en reconnaît l'utilité, surtout en certaines conditions sociales. Toutefois il ne serait pas porté à pousser ce savoir très loin. « Je lui veux mieux, note-t-il, que des connaissances toutes faites, des sentiments appris, ou des résolutions empruntées. Je lui veux le pouvoir de réfléchir, d'aimer et de vouloir, poussé aussi loin qu'il sera possible à la capacité de son âme. » Sortie de pension, la jeune fille doit continuer à cultiver son esprit par des lectures sérieuses. L'histoire, la science, la philosophie même et surtout les ouvrages sur l'éducation doivent prendre la place usurpée par le roman. Consciente de la grande loi de l'hérédité, la future mère doit veiller sur sa santé physique et morale, et fuir spécialement tout ce qui peut développer chez elle la nervosité.

Devenue mère, comment la jeune femme devra-t-elle élever son enfant ? A la base de sa théorie de l'éducation, le P. Limagne pose trois postulats qui en conditionnent tous les développements : le dogme de la chute originelle, — le pouvoir, terrible ou bienfaisant, de l'habitude, — l'influence du milieu sur l'enfant. Puis il suit le nouveau-né depuis ses premiers jours jusqu'au moment où, sorti de l'adolescence, il doit orienter sa vie. Il appelle l'attention de la mère sur une double cause de la mortalité infantile : absence d'hygiène, tendresse aveugle qui devient meurtrière. Il l'invite à conjurer pour son enfant les premières flétrissures, à diriger chez lui l'éclosion de l'intelligence, la formation du cœur, à lui donner dès la première heure l'initiation religieuse. Cette éducation doit se faire *par l'autorité* et non point, suivant la formule connue, en prenant par le cœur. Les parents ne doivent abdiquer ni par faiblesse, ni par tendresse mal comprise. Mais leur autorité dans son exercice doit se dégager de tout égoïsme et se proportionner à la valeur des actes qu'elle est appelée à régir. Elle ne doit pas non plus dégénérer en tyrannie ; autrement elle hébète fréquemment et elle brise, ou, par des années de compression, elle prépare la révolte finale et ménage de dures représailles. Commander, même avec intelligence et fermeté, serait vain d'ailleurs, si aux leçons l'exemple ne joint son efficacité. Le conférencier termine en rappelant à la mère les obligations des parents pour le choix de l'école et leurs devoirs en matière de vocation. Il insiste sur l'appel au sacerdoce et à la vie religieuse, et réfute les objections misérables que les familles même croyantes mettent volontiers en avant pour s'y opposer.

Cette brève et pâle analyse ne saurait donner qu'un bien faible aperçu des « Idées du P. Limagne sur l'éducation. » Encore une fois, il faut lire intégralement le chapitre que le P. Gobillot leur consacre. Dans les multiples citations, le relief, la couleur et la vie de la phrase le disputent à la justesse, à la force et à l'élévation de la pensée. Détachons simplement quelques lignes, prises plus ou moins au hasard. Résumant sa pensée sur l'éducation du cœur : « Il faut, dit le P. Limagne, percer d'une incision profonde et parfois douloureuse la couche épaisse d'égoïsme qui enserre l'âme. » A propos de l'initiation religieuse il rappelle aux mères : « C'est de divinité qu'il faut comme arroser l'âme de l'enfant... Vous êtes des prêtres à votre manière. Vos genoux sont le premier autel que connaisse l'enfant pour prier, et sur lequel vous le préparez au sacrifice. En tout cas, sans ce premier sacerdoce, l'autre est stérile. C'est la mère le premier prédicateur et le premier confesseur de son fils ; si elle omet l'exercice de ses fonctions, il est à craindre que l'omission dure toujours. » Et ailleurs : « Le premier baiser de notre enfant, nous saurons l'envoyer au ciel, comme les prémices de sa prière et de sa vie. Cela vaudra autant que de le dresser laborieusement à envoyer des baisers au premier venu qui se présente à la maison. Cette prodigalité de baisers à tout venant ôte de son intérêt à ce geste, en fait une chose banale et inexpressive. »

Les vues du P. Limagne en matière d'éducation devaient le conduire à la sympathie pour l'enseignement ménager. Il a écrit en sa faveur des pages vécues et dont l'éloquence prenante se teinte d'humour. Elles sont à lire d'un bout à l'autre. Il y fait ressortir nettement cette conclusion : « Travailler à répandre l'enseignement ménager, c'est à la fois servir les intérêts des personnes et faire acte de charité, servir les intérêts de la famille si formidablement battus en brèche, les intérêts de la société qui est prospère quand les cellules qui la composent sont saines, les intérêts de l'Eglise qui comptera plus de fidèles à mesure qu'il se fondera plus de foyers saints et vivants... » Au moment où ces lignes paraissaient, le P. Limagne depuis plusieurs années prêchait d'exemple. La première école s'ouvrit en octobre 1907. Elle visait spécialement les jeunes auditrices du « Cours Supérieur de Religion. » Dans la pensée du fondateur, elle devait être une sorte d'Ecole normale où se formeraient des maîtresses pour les « Petites Ecoles » destinées aux enfants du peuple. Plus de 50 personnes du meilleur monde répondirent à l'appel du P. Limagne. Pour la direction, il s'était assuré le concours d'une élève diplômée de l'Ecole Ménagère Normale de la rue de l'Abbaye. Un ancien magistrat, M. Monanges, un médecin, le Dr Duché, et un pharmacien, M. Beneyton, enseignaient bénévolement les notions courantes du droit, l'hygiène, l'art des pansements et des premiers soins, celui de préparer et utiliser les médicaments usuels. Une femme d'œuvres, Mme Martenot, venait de Commentry pour donner des leçons de puériculture.

Vers Pâques 1908, on put ouvrir une première « Ecole Populaire. » Quatre autres devaient suivre en divers quartiers de la ville. L'ensemble recevra plus de quatre-vingts élèves pour une durée d'études variant de deux à trois ans. Les cours se donnent généralement le jeudi, jour de congé scolaire, le lundi pour la section des apprenties. La présidente de ce groupe, la vénérée Mme Crépin-Leblond, une des plus dévouées auxiliaires du P. Limagne, a pu obtenir des patronnes pour ses élèves la liberté complète de cette journée. Elle la

passe entièrement, malgré son âge, avec ces jeunes filles. C'est elle encore qui organise l'Œuvre du Trousseau annexée à celle des Ecoles Ménagères.

Malgré le concours précieux d'une élite de femmes dévouées, le P. Limagne devait rencontrer sur ce champ d'action des difficultés multiples. La grande Ecole destinée aux jeunes filles du monde vit assez promptement son recrutement fléchir et dut fermer au bout de quelques années, faute d'élèves et partant de ressources. Mais l'élite qui s'y était formée put fournir une équipe de « vaillantes » dont le dévouement permit aux « Petites Ecoles » de vivre, de prospérer, de faire acte d'apostolat chrétien.

L'Œuvre ménagère ne cessa de rester chère au P. Limagne. « Cette œuvre, écrivait-il du front, est la couverture de mes péchés, ce que j'ai fait de moins mal. Vous devinez si j'y tiens. » Et sur son lit de mort il disait : « Dans mon existence, je n'ai fait qu'une seule bonne œuvre, les Ecoles Ménagères ; j'y ai beaucoup souffert, mais je crois y avoir fait quelque bien. »

Du bien, le P. Limagne projetait d'en faire sous d'autre formes encore. La guerre le surprendra négociant pour l'établissement d'une colonie de vacances et l'installation de jardins ouvriers. A la même époque, il rêve de rendre à l'institution des Béates, dans le diocèse du Puy, son ancienne vitalité. En attendant, il prête sur place aux « Œuvres ouvrières » et à la « Jeunesse Catholique » un concours des plus actifs. Il témoigne aux patronages, aux pensionnats chrétiens, aux communautés religieuses un dévouement inlassable. A ses confrères du ministère, il est toujours prêt à rendre service. Au dehors, il prend la parole dans les Congrès régionaux (St-Désiré, 1909 ; Auriel, 1911), aux « Journées sociales » de Limoges (octobre 1909), au 37e Congrès national de l' « Union des Associations ouvrières catholiques » à Moulins (oct. 1910), où il remplace comme orateur M. Groussseau, empêché au dernier moment. Il y développe ces belles et fortes pensée : « Si nous voulons être les bons ouvriers de Dieu, restons unis à Lui. Il ne faut point casser le fil d'en haut ; sinon, comme l'araignée imprudente, nous tomberons dans nos propres filets... Pour devenir un épi, le grain de froment jeté en terre doit mourir. Donc point d'égoïsme ; mourons aux trois concupiscences, mourons à nous-mêmes pour secourir les autres et faire une moisson abondante. » — On le demande à Cuet pour le panégyrique du B. Chanel, à St-Flour pour celui de Jeanne d'Arc, à Brive où il doit suppléer Mgr Nègre. à Saugues, à Argenton. Ses vacances se passent en grande partie à prêcher des retraites aux auditoires les plus divers : Réunion des Etudiants, Institut catholique, Religieuses Trinitaires, etc.

Cette surcharge d'occupations extérieures n'empêche pas le P. Limagne de trouver du temps pour le confessionnal et pour la direction des âmes. Il y apporte la clairvoyance et la ferme netteté de son esprit, la robuste énergie de sa volonté, l'indulgente bonté de son cœur. Il vise à stimuler les ardeurs et à soutenir les courages. Il n'hésite pas à entraîner hardiment dans les voies de la perfection chrétienne les âmes capables de s'y engager. Mais il proportionne ses exigences aux ressources de nature et de grâce, et d'autre part, à tous les degrés de la vie spirituelle, il insiste sur l'accomplissement intégral des devoirs d'état. Le P. Gobillot cite de nombreux passages empruntés à des lettres de direction ou d'amitié. On y saisit au vif les idées du P. Limagne sur la vie spirituelle. Ces aperçus se présentent fréquemment en des formules brèves, suggestives, imagées, dont le relief frappe l'esprit et grave la pensée. Nous renonçons à citer ; tout est à lire, pour le plaisir de l'intelligence et le profit surnaturel de l'âme. Et, après avoir lu, on comprendra que les heureux bénéficiaires de cette direction, toujours haute et ferme dans son indulgente bonté, aient pu dire de leur guide : « Une élévation de l'âme au-dessus de l'humain lui donnait la supériorité d'un homme de Dieu. »

V. — Quelques traits achèveront de mettre en relief la physionomie morale de cette riche personnalité. Le P. Limagne était un esprit largement ouvert. Epris de la nature, il goûtait pareillement les arts et spécialement la musique, bien qu'il ait toujours tenu en médiocre estime le piano, « ce meuble prétentieux, — le plus lourd, à mon sens, et le plus insignifiant des instruments. » (Peut-être cette défaveur tenait-elle à l'abus fait du piano dans l'éducation de la jeune fille). Avant que sa vue fût atteinte, il dévorait les livres, mais la plume à la main, pour s'en assimiler la substance. Il rêvait alors, nous l'avons dit, d'apostolat intellectuel et ces vues expliquent la part très large faite dans ses notes à la littérature contemporaine. On y trouve sur les livres en vogue des jugements primesautiers, à l'emporte-pièce, qui révèlent et la finesse de son goût et la verve de sa plume. L'éloge qu'il a fait de Louis Veuillot dans la *Revue Montalembert* laisse assez entendre à quelle école lui-même a formé son style et souvent puisé sa pensée.

Menacé de cécité, le P. Limagne dut changer de méthode pour son labeur, mais il resta toujours un travailleur acharné : « Le travail, a-t-il écrit, mais c'est ma vie. Je ne vaux que par là, si je vaux quelque chose. Et on ne meurt pas de travail, et cela maintient en santé de travailler beaucoup. Vive le labeur ! » On conçoit cette exclamation et l'estime qu'elle traduit quand on rapproche les débuts scolaires du P. Limagne de la brillante fécondité de son âge mûr. Un labeur inlassable a mis en pleine valeur chez lui des ressources latentes d'abord insoupçonnées.

L'écrivain que le P. Limagne rêvait d'être dut alors céder la place à l'orateur. Non qu'il cessa de rédiger ; mais il le fit surtout en vue de la parole publique. Il écrivait, en effet, ou plutôt dactylographiait presque tout ce qu'il devait donner orale-

ment. Après une forte préparation mentale, volontiers accomplie en marchant, il se mettait, le soir, à la machine et tapait, à la diable, le premier jet de sa pensée ; il revoyait, raturait cette épreuve, puis corrigeait encore, le lendemain, la copie mise au net par un secrétaire. Il n'avait garde toutefois de s'astreindre à donner servilement le texte ainsi fixé. Aussi les différences sont-elles notables parfois entre la rédaction et la sténographie de ses discours. A se réserver la liberté d'élocution, l'orateur gagnait un naturel parfait.

Le style du P. Limagne offre parfois des traces assez sensibles d'ingéniosité, surtout dans les brochures d'avant-guerre. Il est d'un goût plus pur dans certains de ses articles et dans l'ensemble de son œuvre manuscrite. Ce qui le caractérise, c'est le relief du trait ou de l'image. A chaque instant, on y rencontre la formule heureuse, incisive, le mot à l'emporte-pièce. Il a d'ailleurs le sens du rythme et sait alterner heureusement avec la brièveté de ces phrases aux vives arêtes, l'ampleur de périodes harmonieusement nombrées. Mais ce souci de la forme ne procède pas d'une vanité mesquine. Il est au service d'une pensée d'apostolat. Car le P. Limagne est une âme profondément surnaturelle.

L'esprit de foi vivifie toute son existence. A Mayence, un jour, il pourra dire, en toute simplicité, à l'un de ses compagnons de misère : « J'ai une petite âme bien incapable de beaucoup de bien. Je vous concède même que je suis la plus répugnante rosse qu'on ait jamais vue. Mais ce dont je suis sûr, c'est d'avoir la foi comme pas un. » Et un autre jour : « Je n'aime que le fixe, l'immuable, l'éternel. Le reste ne vaut pas un Boche. »

Sa foi lui inspire une « piété forte, tendre sans mièvrerie, » dont l'âme est, avec une filiale dévotion à Marie, un amour passionné pour N.-S. Jésus-Christ. De cet amour découle logiquement un attachement inébranlable et sans limite à l'Eglise et au Souverain Pontife. Lui-même a traduit ses sentiments personnels à cet égard en exaltant ceux de son maître préféré, Louis Veuillot. Et cependant ce Veuillotphile devait être accusé de libéralisme auprès de son évêque, à l'heure où certains intégristes en voyaient partout ! Dans l'intime du cœur il en souffrit vivement.

La foi aimante était dans le P. Limagne génératrice de zèle. Elle surnaturalisait et alimentait tout ensemble son inlassable activité. Energique et tendre à la fois, il sut discipliner ses forces affectives par l'oubli de soi-même, les mettre au service d'une charité vraie, indulgente et délicate, aimable et prévenante. Il était fait pour donner et goûter les joies de l'amitié. Effectivement peu d'hommes inspirèrent d'aussi nombreux attachements. Mais l'amitié n'était pas pour le P. Limagne simple satisfaction du cœur ; il aimait en fonction du bien à produire. Parlant des bienfaits de l'amitié, il écrivait un jour : « Oui, vous auriez besoin d'un ami. Mais c'est un objet qu'on ne trouve pas au marché et qu'il faut demander à Dieu. Il arrive quand on n'y pense pas, quand on en a besoin. Qu'il arrive donc pour vous, bon, affectueux, de vertu solide et de cœur généreux, un autre Père X..., moins la soutane, mais avec ses vertus. » C'est ainsi, par une circonstance fortuite, que s'étaient formés les liens intimes qui unissaient le P. Limagne à Mgr Lobbedey, évêque de Moulins de 1906 à 1911, mort en décembre 1916 sur le siège d'Arras. « Je vous aime toujours, cher Jonathas, lui écrivait le prélat en 1908, aujourd'hui plus qu'hier et bien moins que demain. Ce m'est une vraie joie de vous avoir rencontré sur ma route ; à cinquante ans on fait de vraies trouvailles ! Pouvais-je penser, le 26 août 1906, que le trop modeste visiteur serait un de mes meilleurs frères sur terre ? » Avant de s'éloigner de cet ami, Mgr Lobbedey voulut le nommer chanoine honoraire de Moulins. — Dans le groupe des intimes du P. Limagne se détachent trois autres personnalités bien connues : le P. Plazenet, directeur de la Réunion des Etudiants, les abbés Thellier de Poncheville et Desgranges.

Esprit ouvert, cœur aimant, le P. Limagne est aussi une volonté ; volonté énergique, volonté tenace. Mise au service de principes nets et fermes, elle exercera sur l'entourage du Supérieur et celui de l'homme d'œuvres une emprise puissante. Elle lui sert d'abord à se maîtriser lui-même, à « sculpter son âme, » suivant son expression favorite, à multiplier par un labeur intense et prolongé la fécondité de ses journées. « Au service de ses desseins, écrit l'abbé Desgranges, il mettait une volonté héroïque, je ne crains pas d'employer ce mot. Il n'a jamais compté avec le travail, ni avec l'insomnie, ni avec la fatigue, ni avec le péril. C'était un prêtre dans toute la force du mot. *Lex Dei in corde ipsius*. La loi de Dieu était dans son cœur, et sa nourriture était de faire la volonté de son Père. Il ne se payait pas de beaux gestes et de paroles sonores. Il donnait à Dieu et à sa cause des journées de seize ou dix-huit heures remplies magnifiquement. » Aux mortifications nées du devoir d'état, le religieux était avide d'en joindre d'autres et son directeur le maintenait difficilement dans les limites de la prudence et de la discrétion. Large et grand, au besoin, comme Supérieur, il se montrait, en ce qui le concernait personnellement, soucieux de la pauvreté, fidèle aux exigences et à l'esprit de son vœu. Cette physionomie morale, si sympathique, si prenante, empruntait un dernier charme à l'humilité sous le voile de laquelle ses éminentes qualités cherchaient à se dérober.

Tel était le P. Limagne. Tel il apparaîtra sur le nouveau champ d'action où la Providence va bientôt l'appeler.

(A suivre).

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Après la mort, stabilité absolue de l'âme du pécheur dans le péché (supposé grave). L'âme, grâce à la science infuse, voit son état d'une tout autre façon que pendant la vie : elle a une lumière toute différente. Sans doute, c'est une question de degré dans le sentiment d'une même culpabilité qui existait déjà et était reconnue par hypothèse avant la mort ; mais combien est profonde cette différence de degré ! Logiquement parlant, rien à dire contre la sentence ; mais il reste tout de même une apparence d'imparfaite équité, il semble que l'âme (supposons une âme peu instruite, faible, qui a commis un seul péché mortel de fragilité) doit se dire : « Tout de même, si j'avais vu cette faute alors comme je la vois maintenant !... La situation n'est pas la même !... »

Le livre de M. Gellé sur *le Mystère de la mort* semble fournir une réponse (p. 20) : Si POUR TOUS se réalise le *mens divinior* de Platon, si, au dernier moment, peut-être même après le dernier soupir, l'âme a cette lumière vive, au moins quelque chose de cette lumière vive qu'elle aura après la sortie du corps, grâce au dégagement déjà presque complet des contingences de ce monde, il est facile de comprendre qu'elle s'imputera plus tard le fait d'avoir résisté à une lumière du même genre et alors l'objection tombe... Et ce fait permettrait d'espérer que, sans fausser l'enseignement dogmatique, beaucoup de pécheurs à une seule faute, par fragilité, qui ont un bon fonds, se tourneront vers Dieu à ce moment suprême... *Quid* à tout cela ?

R. — Lisez ce que nous avons déjà répondu à une question similaire : *Ami* 1923, p. 724-728, 799-800. Vous verrez que nous ne sommes pas complètement d'accord avec vous.

Le défaut qui nous semble capital dans votre raisonnement est que vous n'entendez engager la responsabilité entière du pécheur qu'à la condition contradictoire que le pécheur possède, avant la mort ou tout au moins avant d'être fixé dans l'état de terme, un mode de connaissance propre à l'état de terme. En relisant nos anciens articles, vous conclurez peut-être aussi que votre explication n'est pas sans quelque danger au point de vue moral. Surtout, elle vous apparaîtra sans fondement théologique sérieux, c'est-à-dire ne reposant sur aucune autorité véritable.

La vraie explication nous paraît être celle que livre l'Evangile dans la parabole du mauvais riche. Tout homme est, ici-bas, suffisamment averti par Moïse et les prophètes (Luc, XVI, 29), c'est-à-dire par la Loi divine promulguée par l'Église et par la conscience. — D'ailleurs, nous sommes pleinement d'accord avec vous, avec tous les théologiens et notamment Suarez, pour affirmer que Dieu, dans sa bonté, accorde à tous ceux qui en ont besoin, même aux pécheurs les plus endurcis, *une grâce très spéciale* à l'heure de la mort. Mais nous ne croyons pas que l'on puisse, sans témérité, affirmer davantage et spécifier, comme vous semblez le faire, que cette grâce sera, pour tous et pour chacun, une lumière analogue à la lumière de la science infuse.

Q. — Votre réponse diffuse de la page 379 ignore-t-elle ou prétend-elle infirmer la suivante : *Utrum per can. 824 § 2 Codicis*, etc. [1] ?

R. — « Diffus, use,... *Fig.* Qui délaie la pensée en développements trop étendus, » dit le *Dict. général de la langue française,* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas, t. I, p. 743, col. 1.

Vous êtes bien difficile à contenter, cher confrère. Vous trouvez que notre pensée (pourtant donnée très nettement : voyez en particulier p. 380, col. 2, 4e paragraphe) fuit dans des développements trop nombreux, et vous auriez voulu que nous donnions encore d'autres développements, tout à fait inutiles et en dehors du sujet, ceux-là !

Peut-être en ce qui regarde la réponse du Cardinal Gasparri, n'avez-vous pas bien compris la différence qu'il y a entre recevoir un honoraire, et recevoir une rétribution *ex titulo extrinseco.* Dans ce cas, reportez-vous à l'*Ami* 1924, p. 758 et suiv., vous y trouverez ces termes expliqués. Vous y verrez même que nous connaissons la réponse de l'Eme Président de la Commission d'interprétation, puisque nous la citons, p. 760, dans l'avant-dernier alinéa. Nous faisons à cet endroit le cas que comporte cette réponse. Vous pourrez vous convaincre à cette même référence, qu'il ne nous est pas encore venu l'idée parfaitement grotesque que vous nous prêtez, de prétendre *infirmer* cette réponse. Cher confrère, nous tâchons de ne pas ignorer, mais nous sommes fort étonnés que l'on puisse, après nous avoir lu, nous demander si nous prétendons *infirmer* une décision de l'autorité.

Il nous reste, en ce qui regarde la solution que nous avons donnée p. 379, à vous expliquer que cette réponse du Card. Gasparri, *connue et admise aussi de nous,* soyez rassuré sur ce point, n'a rien de commun avec notre réponse de la page 379. Il s'agissait, dans la question qui nous avait été posée, de savoir si un prêtre peut disposer de ses trois intentions de messes le jour des Morts. Dans la réponse que vous citez, il s'agit de rétribution permise *ex titulo extrinseco.* Les deux choses n'ont donc aucun rapport, et sont indépendantes l'une de l'autre, et à tel point que quelle que soit la solution que l'on donne à chacune de ces questions, la solution donnée à l'une n'influera *en rien* sur la solution qui doit être donnée à l'autre. Si vous dépensez 10 fr. de voiture, etc., pour aller célébrer votre deuxième messe, le jour des Morts, dans tel ou tel endroit que vous n'êtes pas tenu de par votre office de desservir ce jour-là, vous pourrez recevoir ces 10 fr. pour le fait de votre dépense de déplacement, chose complètement extrinsèque à la célébration de la messe. Mais il ne s'ensuivra, ni que vous pouvez dire cette messe à une intention personnelle, ni que vous serez obligé de la dire aux intentions du Pape. Vous êtes obligé, pour éclaircir ce point, de faire appel, — tout comme nous l'avons fait nous-même, — à d'autres

[1] Nos lecteurs trouveront la teneur de cette question et la réponse de l'Eme Président de la Commission d'Interprétation du Code, dans l'*Ami* 1924, p. 238, 2e col.

principes qu'à celui du *titulus extrinsecus.* La question de savoir si vous êtes libre de dire les trois messes à vos intentions le 2 novembre, ou si au contraire il y a des messes que vous devez dire ce même jour aux intentions du Pape, ne dépend pas plus du *titulus extrinsecus* que du mode d'élection du Pape, ou des règles qui président à la canonisation des Bienheureux. Pourquoi alors, ayant à parler de cette liberté d'intentions de messes le 2 novembre, parlerions-nous de l'élection du Pape, de la canonisation, ou du *titulus extrinsecus ?*

Donc, cher confrère, ne cherchez pas dans nos réponses, même *diffuses,* la solution de *toutes* les questions. Voulez-vous savoir le cas qu'il faut faire de la réponse du 13 décembre 1923, et le cas que par conséquent nous en faisons ? Voyez *Ami* 1923, p. 760. Voulez-vous savoir si vous pouvez dire vos trois messes du 2 novembre à des intentions que vous choisirez librement ? Voyez *Ami* 1924, p. 379 et suiv. Evidemment cela sera plus gênant et plus long que de pouvoir trouver *tout* à *chaque page* de l'*Ami.* Mais traiter uniquement la question posée, et ne pas parler d'élection du Pape lorsqu'on nous demande un renseignement sur les droits des curés à propos de sépultures, c'est le seul moyen que nous connaissions de n'être pas *diffus.*

Q. — Par la saine philosophie et la théologie nous connaissons un certain nombre des perfections divines : aséité, vérité, sainteté, beauté, amour, puissance, etc., etc., et la Sainte Trinité.

Mettons 20 perfections qui nous sont connues ; peu importe le nombre. Dieu possède-t-il d'autres perfections, dont nous ne pouvons avoir l'idée en ce monde ? Si oui, cela élargit singulièrement l'horizon divin.

Mais voici le raisonnement qui s'impose à mon esprit. Ayant été créé à l'image de Dieu, l'homme possède comme Dieu les deux facultés *essentielles* à un esprit, qui sont l'intelligence et la volonté. Il n'y en a pas d'autres essentielles.

Or toutes les perfections, ou vertus, ou puissances (je ne sais quel mot employer) dont nous avons l'idée, me semblent épuiser tout ce que ces deux facultés possèdent par essence. Je n'en vois pas d'autres qui puissent appartenir à l'intelligence et à la volonté.

Donc je conclus que nous connaissons le nombre ou la nomenclature des perfections divines.

Mais l'intelligence et la volonté humaines sont des facultés finies, contingentes. Pouvons-nous, nous appuyant sur elles, raisonner sur l'étendue, le nombre, la variété des perfections ou puissances de l'intelligence et de la volonté infinies ?

Donc je conclus que Dieu, outre les perfections connues, en possède d'autres, dont nous n'avons même pas l'idée.

Je flotte entre ces deux opinions ; impossible de choisir. Qu'en pense l'*Ami ?*

R. — Tout d'abord, il n'est point vrai d'affirmer que « toutes les perfections, ou vertus ou puissances... épuisent ce que ces deux facultés [intelligence et volonté] possèdent par essence. » — Que faites-vous des perfections se rapportant à l'*être ?*

Et puis, en computant les attributs divins, vous n'oubliez qu'une chose : c'est qu'en réalité la multiplicité des attributs n'existe pas en Dieu, toutes *les* perfections se confondant dans *la* perfection transcendante qu'est l'essence divine. Les distinctions que nous apportons en Dieu — sauf en ce qui concerne la trinité des personnes — ne sont que des distinctions de raison : « *Omnia* [in Deo] *sunt unum, ubi non obviat relationis oppositio.* » (Conc. de Florence).

Notre esprit est impuissant à dénombrer d'autres perfections que celles qu'il conçoit par analogie avec les perfections des créatures intelligentes, parce qu'il est impuissant à saisir la perfection divine. Et même dans la vision béatifique, où la perfection divine se manifestera à nous dans sa transcendante simplicité, notre esprit demeurera encore impuissant à « comprendre » Dieu.

LITURGIE

Q. — 1° Une blessure m'oblige à mettre un pansement au pouce ou à l'index et de l'y maintenir pendant la célébration du saint sacrifice de la messe. Puis-je sans autorisation ni consécration tenir la sainte Hostie avec le majeur ou tout autre doigt, soit pour la messe privée en semaine, soit pour la messe privée le dimanche lorsque je suis forcé de la dire pour satisfaire moi-même à l'obligation de l'entendre, soit pour la messe publique que je dois à mes paroissiens le dimanche ?

2° Dans une messe où la 3° oraison est *ad libitum,* pourrait-on prendre pour celle-ci l'une des oraisons pour les défunts ?

R. — Ad I. Vous trouverez tous les éléments de la solution dans une réponse donnée cette année même par l'*Ami* (p. 315) pour une circonstance analogue.

Ad II. C'est seulement dans le cas où elle serait commandée par l'Ordinaire qu'une oraison pour les défunts pourrait, aux messes de rite simple qui l'admettent [1] et à condition d'y occuper l'avant-dernier rang, être substituée à l'oraison *ad libitum* quand celle-ci est à dire. Nulle part, en effet, la rubrique qui permet le remplacement de l'oraison *ad libitum* par une oraison commandée ne laisse supposer que, si celle-ci était commandée pour des défunts, elle serait par là-même exclue de cette permission. (Cf. Nouv. rubr. du Missel, tit. VI, n. 1 et 4).

Mais l'oraison *Fidelium,* les jours où elle est obligatoire aux messes *pro vivis,* ne saurait tenir lieu de l'oraison *ad libitum,* car la rubrique porte expressément que celle-là ne dispense alors d'aucune des oraisons communes assignées aux divers temps de l'année liturgique : « ... additur oratio *Fidelium,* non omissa ob eam ulla ex orationibus pro diversitate temporum assignatis. » *(Ibid.,* tit. III, n. 2).

On ne pourrait non plus, lors même qu'il est loisible au célébrant d'ajouter des oraisons votives proprement dites à celles de la messe, prendre

[1] L'oraison commandée pour des défunts, — qui, à la différence des autres oraisons commandées, se dit aux messes de *Requiem* comportant trois oraisons, — s'omet par contre au temps pascal et à toute messe soit du rite double ou semi-double, soit même du rite simple mais avec commémoraison d'un double ou d'un semi-double. (Nouv. rubr. du Missel, tit. VI, n. 4).

comme oraison *ad libitum* une oraison de dévotion pour des défunts, puisque ces oraisons votives, quelles qu'elles soient, ne peuvent prendre place qu'après toutes les oraisons prévues par les rubriques pour la messe que l'on célèbre, et même après les oraisons commandées par l'Ordinaire. *(Ibid.*, tit. VI, n. 6).

Q. — Au sujet de l'*Orate, fratres :*

1° La rubrique du Missel dit : « Celebrans... dicit voce aliquantulum elata : *Orate, fratres,* et secreto prosequens : *ut meum ac vestrum sacrificium, etc.* perficit circulum... » Or, dans notre diocèse, nombre de prêtres récitent toute la prière *Orate, fratres* à haute voix ; d'autres disent à haute voix le dernier mot : *omnipotentem,* ou les deux derniers mots : *Patrem omnipotentem ;* d'autres enfin ne se retournent vers l'autel qu'à la fin de la prière. Que faut-il en penser ?

2° Le répondant doit-il réciter le *Suscipiat, etc.* immédiatement après les deux mots : *Orate, fratres,* comme semble le demander la rubrique : « et secreto prosequens... » ; ou bien seulement à la fin de la prière ?

R. — Ad I. Les trois manières de dire l'*Orate, fratres,* relatées par notre honorable consultant sont certainement répréhensibles, et, dans son excellent *Manuel de Liturgie* (part. V, sect. I, ch. XI, art. IV, n. 211), le P. Hægy les signale toutes les trois comme des fautes à éviter dans la célébration de la messe.

C'est aussitôt après avoir prononcé à mi-voix [1] les deux mots *Orate, fratres,* que le célébrant doit se retourner par le côté de l'évangile vers le milieu de l'autel. La rubrique du Missel *(Ritus celebr. missam,* tit. VII, n. 7) est suffisamment claire : «... Dicit voce aliquantulum elata : *Orate, fratres,* et secreto prosequens : *ut meum ac vestrum sacrificium, etc.* perficit circulum... », et celle du Cérémonial des évêques (l. II, c. VIII, n. 66) ne laisse subsister aucun doute sur ce point : «... Dicens voce intelligibili, ac manibus parumper extensis : *Orate, fratres,* et statim eas jungens perficit circulum, prosequendo : *ut meum ac vestrum, etc.* »

En même temps qu'il se retourne ainsi vers l'autel, le prêtre récite, mais tout bas, la suite de la formule : *ut meum ac vestrum sacrificium, etc.* Tout cela est nettement spécifié dans la rubrique précitée du Missel.

Le célébrant n'a pas à élever la voix aux derniers mots : *Patrem omnipotentem.* En effet, la rubrique du Missel qui prescrit de réciter à voix basse la formule : *ut meum ac vestrum sacrificium, etc.,* ne fait aucune exception pour ces deux derniers mots. D'ailleurs, la raison qui a fait adopter ici ce mode de récitation [2] vaut évidemment pour la formule tout entière [3].

[1] Remarquer que les deux mots *Orate, fratres* doivent se dire à voix *médiocre,* et non à haute voix.

[2] « Le prêtre poursuit tout bas, car l'offertoire se chantait : *ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem...* Ces mots ne sont que le développement de l'invitation du prêtre. Ils n'ont été admis que peu à peu dans la Liturgie, c'est pourquoi le célébrant les dit à voix basse. » (Dom Vandeur, *La sainte messe,* IIe part., § I. — Cf. Fortescue trad. par Mgr Boudinhon, *La messe,* p. 412).

[3] A-t-on réfléchi à ce qu'il y a d'étrange dans l'audition d'un accusatif *Patrem omnipotentem* isolé de tout contexte ?

Ad II. La rubrique du Missel *(loc. cit.)* ne demande nullement que le servant de messe se mette à répondre : *Suscipiat Dominus, etc.* dès que le prêtre a prononcé les deux mots : *Orate, fratres.* Elle enjoint seulement à celui-ci de dire à voix basse *Amen* à la fin de la réponse du ministre *Suscipiat Dominus, etc. ;* mais elle ne précise pas le moment où doit se faire cette réponse.

Les auteurs ont suppléé au silence de la rubrique. La plupart d'entre eux recommandent au servant de messe de ne commencer à répondre à l'*Orate, fratres* qu'après avoir laissé s'écouler un petit intervalle de temps [1]. Voici comment Cavalieri (t. V, c. XIII, § XLVI) explique la nécessité de ce bref intervalle : «... Debet quippe sacerdos prius prosequi *ut meum ac vestrum sacrificium, etc.* usque ad finem, quam minister respondeat *Suscipiat,* quoniam hæc non est nisi quædam deprecatio super id de quo sacerdos monet esse precandum [2]. »

Pratiquement, le servant ne commencera pas le *Suscipiat* avant que le prêtre ait achevé de se retourner vers l'autel [3]. C'est à ce moment-là seulement que le célébrant, s'il a pris soin d'accomplir avec toute la lenteur voulue son mouvement de retour vers la croix, aura récité intégralement la formule : *ut meum ac vestrum sacrificium acceptabile fiat apud Deum Patrem omnipotentem.*

Q. — L'*Ordo* du diocèse indiquait ainsi les oraisons à dire à la messe du 2 janvier dernier, jour octave de S. Etienne, premier martyr, simple : « 2a oratio *Fidelium,* 3a or. de B. M. »

1° Est-il vrai qu'on doive dire l'oraison *Fidelium* un jour de fête simple ? Hébert, dans ses *Leçons de Liturgie* (t. II, p. 175, n. 231), dit que cette oraison est prescrite le premier jour libre de chaque mois... Et « par premier jour libre du mois, ajoute-t-il, il faut entendre le premier jour où dans le mois l'on récite l'office de la férie... »

2° Est-il vrai que l'oraison *Fidelium* tienne lieu d'oraison commune, ainsi que semble l'insinuer notre *Ordo ?*

3° S'il ne fallait pas dire cette oraison le 2 janvier, quel jour du mois fallait-il la dire, aucune fête propre au diocèse ne se trouvant dans le courant de janvier ?

R. — Ad I. Si l'on s'en tenait au texte des rubriques générales du Missel tel qu'il figure encore dans les dernières éditions de ce livre, l'indication donnée dans le cas par votre *Ordo* serait tout à fait exacte. D'après ces rubriques (tit. V, n. 1), en effet, le premier jour libre de chaque mois, — en dehors toutefois de l'Avent, du Carême et du Temps pascal, — pour la récitation obligatoire de l'oraison *Fidelium* aux messes *pro vivis* était le premier jour non occupé par un office à neuf leçons,

[1] Cf. Hippolyte a Portu, Merati, Cavalieri, de Conny, Bourbon, Martinucci, Cesari, de Carpi, Patroni, Hægy, etc.

[2] On est quelque peu surpris de voir de Herdt *(S. Liturgiæ Praxis,* t. II, n. 299) autoriser le répondant à commencer *Suscipiat* dès que le prêtre a prononcé les deux mots *Orate, fratres.*

[3] De Conny, de Carpi, Hægy. — Notons que, la réponse *Suscipiat, etc.* s'adressant au célébrant lui-même et celui-ci étant alors tourné vers l'autel, le servant n'a pas à s'incliner en la faisant ; autrement, à qui irait l'hommage exprimé par l'inclination ?

c'est-à-dire le premier jour où se faisait l'office de la férie, d'une vigile commune ou d'un simple.

Mais, sur ce point, de notables modifications ont été introduites. Ainsi, aux temps de l'année liturgique exceptés ci-dessus a été ajouté le mois de novembre. De plus, par premier jour libre du mois il ne faut plus entendre désormais que le premier jour où se récite l'office d'une férie mineure et où l'on n'a pas à reprendre la messe du dimanche précédent empêchée à son incidence [1]. (Nouv. rubr. du Missel, tit. III, n. 2). Les messes *pro vivis* d'un jour où l'on fait soit l'office d'une fête simple, soit l'office sabbatin de la Ste Vierge, ne comportent donc plus l'oraison *Fidelium* prévue par la rubrique.

Ad II. L'*Ami* a dit récemment que la récitation de l'oraison *Fidelium* prescrite pour certains jours par la rubrique ne dispense alors d'aucune des oraisons communes assignées à ces jours [2].

Ad III. Tous les jours du mois de janvier étant occupés par des fêtes, même dans le calendrier de l'Eglise universelle, aucun ne se trouve libre pour la récitation obligatoire de l'oraison *Fidelium* aux messes *pro vivis*.

Q. — Dans une église cathédrale qui est en même temps paroissiale, on fait le dimanche les annonces du prône et une instruction de dix minutes, conformément aux ordonnances épiscopales. Le tout est fait par le clergé paroissial, même à la messe capitulaire.

Il est également d'usage de lire à ce moment aux fidèles l'évangile du jour en français, et ce à toutes les messes. Certains confrères disent qu'il est interdit de le lire ainsi à la messe capitulaire chantée, parce que les fidèles en ont déjà eu connaissance par le chant du diacre. Cette opinion repose-t-elle sur une décision positive et authentique de quelque Congrégation romaine ?

R. — Ce n'est pas, il est vrai, un usage romain de faire en langue vulgaire à la messe solennelle la lecture publique de l'évangile du jour, alors que cet évangile y a déjà été chanté par le diacre dans la langue officielle de l'Eglise. Etant donné toutefois que cet usage, — très répandu en France, — n'a jamais été de la part du Saint-Siège l'objet d'une réprobation formelle, on s'en tiendra sur ce point jusqu'à nouvel ordre aux statuts diocésains ou à la coutume locale approuvée par l'Ordinaire.

Q. — L'orphelinat que je dessers possède une chapelle avec la sainte Réserve, et la messe s'y dit tous les jours. Notre Supérieur général a un indult en vertu duquel il nous autorise à célébrer la messe le Jeudi Saint dans tous nos oratoires. Puis-je aussi faire dans la chapelle de l'orphelinat les autres fonctions du Vendredi Saint et du Samedi Saint ? Les cérémonies devraient être faites sans chant. Il me semble qu'un indult est nécessaire pour cela. Je vous serais bien reconnaissant de me renseigner sur ce point.

R. — I. Pour qu'il vous fût loisible de célébrer dans la chapelle de votre orphelinat les grandes fonctions de la Semaine Sainte telles qu'elles sont prévues dans le Missel, — et donc avec chant, et avec le concours d'un diacre, d'un sous-diacre et de ministres inférieurs, — il vous suffirait d'obtenir à cet effet la permission de l'Ordinaire. (*Mem. Rit.*, préambule ; S. R. C., 4 septembre 1875, n. 3366 ; 16 mars 1876, n. 3390 ; 9 mai 1884, n. 3608, ad 1). Mais pour avoir le droit de n'accomplir ces mêmes fonctions qu'avec un cérémonial réduit, en suivant le *Memoriale Rituum*, il vous faudrait un indult spécial du Saint-Siège. (*Mem. Rit.*, ibid. ; S. R. C., 16 mars 1876, n. 3390 ; 9 déc. 1899, n. 4049, ad 1) [1].

II. Qu'elles soient célébrées conformément au Missel ou selon le *Memoriale Rituum*, les fonctions du Jeudi Saint et du Vendredi Saint ont entre elles une connexion si étroite que l'une ne saurait avoir lieu licitement sans l'autre. (Missel, rubr. spéc. de ces deux jours ; S. R. C., 20 août 1870, n. 3219 ; 1er févr. 1895, n. 3842, ad 1 ; 9 déc. 1899, n. 4049, ad 1). Par conséquent, ce qui vous est permis pour le Jeudi Saint par votre Supérieur général, c'est uniquement de célébrer ce jour-là une messe basse dans votre chapelle, mais sans y consacrer une seconde grande hostie et sans transporter la sainte Eucharistie à un reposoir.

Q. — 1° Notre *Revue religieuse* dit que la S. C. des Rites a décidé que lorsque le premier vendredi du mois de juin se trouve le lendemain de l'octave de l'Ascension, on doit prendre, au lieu de la messe du Sacré-Cœur, celle du dimanche dans l'octave de l'Ascension, avec le droit au *Gloria*, au *Credo*, et aux seules mémoires de la messe votive solennelle. De son côté, l'*Ordo* romain dit que ce jour-là la messe du Sacré-Cœur sera remplacée par celle du dimanche dans l'octave de l'Ascension seulement lorsque, d'après les rubriques, l'office et la messe seront de la férie VI après l'octave de l'Ascension. Il existe donc une différence entre ces deux enseignements. Je prie l'*Ami* de vouloir bien me dire qui a raison et de me donner son avis.

2° Dans notre diocèse, la fête de S. Martial (30 juin) nous fait simplifier celle de la Commémoraison de S. Paul. L'évangile de la messe de cet apôtre doit-il être considéré comme lui étant propre, et, par conséquent, doit-il être lu à la fin de la messe de S. Martial ?

R. — Ad I. Quel que soit l'office occurrent, la substitution complète de la messe du dimanche dans l'octave de l'Ascension à la messe votive du Sacré-Cœur, sans qu'il y soit fait mémoire de celle-ci, s'impose pour le premier vendredi du mois de juin, chaque fois que ce vendredi tombe au lendemain du jour octave de l'Ascension. C'est dans ce sens, a toujours pensé l'*Ami* [2], que doit être interprétée la décision de la S. C. des Rites en date du 8 juillet 1921 [3].

Après avoir adopté tout d'abord de cette décision une interprétation plus restreinte, l'*Ordo... juxta kalendarium universalis Ecclesiæ... additis variationibus pro clero almæ Urbis* publié

[1] La même règle régit la célébration de la messe conventuelle de *Requiem* le premier jour libre de chaque mois, dans les églises astreintes à l'office choral.

[2] Ci-dessus, p. 685.

[1] Cf. *Ami* 1923, p. 512.

[2] Cf. *Ami* 1924, p. 651. — C'est par un *lapsus calami* que le premier vendredi de mai y a été mentionné comme pouvant tomber le lendemain du jour octave de l'Ascension : jamais cette fête n'a lieu avant le 30 avril.

[3] Cf. *Ami* 1921, p. 460.

par la typographie Vaticane se trouve désormais parfaitement d'accord avec nous à ce sujet. Voici, en effet, ce qu'on peut lire maintenant dans ledit *Ordo*, p. 16 : Missa votiva Ss. Cordis Jesu « prohibetur : ... 3° Feria VI post octavam Ascensionis, qua die more votivo solemnis dicitur missa de Dominica infra oct. sine commemoratione de Ss. Corde Jesu. »

Ad II. En réponse à une demande qui lui avait été faite au sujet du caractère de l'évangile des messes de S. Paul, la S. C. des Rites, le 16 juin 1922 *(Hildesien.*, ad 17) [1], se contenta de renvoyer à son décret du 29 avril de la même année [2]. Or, d'après ledit décret, dont le but est précisément de déterminer les évangiles strictement propres qu'il faut lire à la fin de la messe, ont, entre autres, un évangile de ce genre les messes des *douze* apôtres. Par là se trouvent désignés les onze apôtres qui, choisis par le Christ lui-même durant ses jours mortels, lui sont demeurés fidèles, puis vraisemblablement S. Matthias, qui, au témoignage des Actes (I, 25 et 26), fut élu pour remplacer le traître Judas et compléter ainsi le collège apostolique, mais non, bien que par ailleurs ils soient assimilés aux autres apôtres, S. Paul ni S. Barnabé. Donc, jusqu'à nouvel ordre, l'évangile de la Conversion de S. Paul (25 janvier) et celui de sa Commémoraison (30 juin) ne doivent pas être tenus pour des évangiles propres au sens strict du mot [3].

Q. — A la messe, dans la prière pour la paix *Libera nos, quæsumus, etc.*, qui se dit à la suite du *Pater*, pourquoi S. André est-il nommé après S. Pierre et S. Paul plutôt qu'un autre apôtre ? Est-ce parce qu'il est le frère de S. Pierre ?

R. — Appelé le premier à l'apostolat et frère de S. Pierre, qu'il amena lui-même au Sauveur, S. André a toujours été de la part de l'Eglise romaine l'objet d'une dévotion particulière. Ce fut sous le vocable de cet apôtre que S. Grégoire le Grand plaça le monastère fondé par lui dans sa propre maison du Cælius, *ad clivum Scauri*, et la ville de Rome ne compte pas moins d'une dizaine de sanctuaires érigés en l'honneur de S. André. On ne saurait donc s'étonner du fait que, préférablement à d'autres apôtres [4], celui-ci est nommé [5] à la suite de S. Pierre et de S. Paul dans la prière *Libera nos, etc.* [6].

[1] Cf. *Ami* 1922, p. 552-553.
[2] Cf. *Ami* 1922, p. 414.
[3] Cf. *Ami* 1925, p. 191.
[4] « L'*Ordo romanus IV*, qui est un fragment de description de la messe papale, du xe-xie siècle, énonce qu'après *Andrea* le pape peut nommer des saints à son choix : *Hic nominatim quales voluerit sanctos vel quantos commemorat*. Cette rubrique est signalée au xie siècle par Bernold de Constance. Et l'on trouve, en effet, dans maints manuscrits des noms surnuméraires de saints introduits à cette place (Ebner, p. 427-428). Le texte reçu a prévalu cependant qui arrête les noms à celui de S. André, et c'est la leçon déjà du Sacramentaire Gélasien et du Grégorien. » (Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 282).
[5] Peut-être faut-il aussi voir dans ce fait une influence littéraire de la Passion de S. André, œuvre du commencement du vie siècle. (Mgr Batiffol, *ibid.*).
[6] Cf. Lebrun, *Explication des prières et des cérémonies de la messe*, 5e partie, art. II, § II ; Dom Guéranger, *Explication des prières et des cérémonies de la messe*, « Libera nos, quæsumus » ; Mgr Batiffol, *op. cit.* ; Dom Vandeur, *La sainte messe*, 2e partie, § 3 ; Fortescue (trad. de Mgr Boudinhon), *La messe*, p. 480.

De ce fait quelques auteurs ont encore donné une autre explication. Il convenait qu'à la messe, rénovation et mémorial du sacrifice du calvaire, on commémorât à part un apôtre, — le seul avec S. Pierre, — qui est mort sur la croix : « Itaque cruci affixus est, lisons-nous dans l'office de S. André, in qua biduum vivus pendens, et Christi fidem prædicare numquam intermittens, ad eum migravit, cujus mortis similitudinem concupierat [1]. »

Q. — La fête de S. Irénée (28 juin) était inscrite au calendrier de notre diocèse avant le 26 octobre 1921. Nous avions au 1er nocturne des leçons tirées de la 2e épître à Timothée, avec répons du Commun. Les leçons du 2e nocturne de notre Propre sont celles du nouvel office de l'Eglise universelle. Au 3e nocturne, l'évangile et l'homélie de notre Propre ne sont pas ceux de l'office nouveau.

Pouvons-nous garder notre office ? Devons-nous prendre le nouveau ?

La fin du décret du 26 octobre 1921 [2] : « Servatis de cetero rubricis atque Apostolicæ Sedis decretis memorata festa quoquo modo respicientibus, » permet-elle de répondre affirmativement à la première de ces deux questions ?

R. — Sans doute l'office de S. Irénée que vous aviez dans votre Propre diocésain ne vous était-il pas spécial, mais avait-il été emprunté textuellement au Supplément *pro aliquibus locis* des anciennes éditions du Bréviaire [3].

La concession de cet office comportait-elle pour vous, même après la constitution *Divino afflatu* de Pie X et malgré les rubriques qui avaient été annexées à celle-ci, la lecture, au 1er nocturne, des leçons de la 2e épître à Timothée, aux lieu et place des leçons de l'Ecriture occurrente ? Nous n'avons pas à l'examiner ici.

Ce qui est évident, c'est que lesdites leçons de la 2e épître à Timothée n'ont pas été trouvées assez appropriées à S. Irénée pour s'imposer dans son office. Quant aux leçons du 3e nocturne, on a heureusement choisi pour le nouvel office l'évangile *Nolite timere eos* avec une homélie de S. Irénée lui-même.

Rien, à notre avis, ne vous dispense de prendre désormais, pour fêter ce saint, l'office et la messe qui sont lus dans l'Eglise universelle. La phrase alléguée du décret du 26 octobre 1921 n'autorise aucune exception [4] ; les indults particuliers n'y sont pas visés.

[1] Cf. Patroni, *Della messa*, tratt. II, lez. XIV, n. 200.
[2] Voir le texte dans *Ami* 1921, p. 712.
[3] La fête de S. Irénée y figurait au 4 juillet.
[4] Nous supposons que la fête de S. Irénée ne vous avait pas été concédée naguère sous le rite double de 2e classe. Si chez vous elle avait ce rite, les leçons de l'office ne devraient pas être au 1er nocturne celles de l'Ecriture occurrente ; mais vous y liriez, comme par le passé, les leçons tirées de la 2e épître à Timothée.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 21 octobris 1925.

EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

25 ANS D'EXPÉRIENCE

LAMPE TITUS

à incandescence par l'essence ou le benzol

UNE MERVEILLE.

Fonctionne SANS LIQUIDE

La Plus PUISSANTE
La Plus ÉCONOMIQUE
La Plus BELLE LUMIÈRE

SANS PRESSION
GARANTIE
INEXPLOSIBLE

8 JOURS à l'ESSAI

pour la Province à toute personne qui en fera la demande

CATALOGUE FRANCO

Établissements

TITO-LANDI

23 bis, Boulevard Henri IV
PARIS

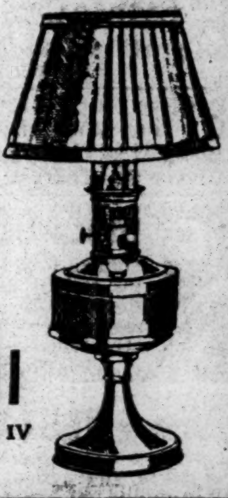

Établissements BENZIGER & Cie S. A. STRASBOURG

Téléphone 10-80 | Typographes du Saint-Siège | Chèques postaux 593

Vient de paraître :

BREVIARIUM ROMANUM

In-12 (Edit. Ratisbonne) à caractères très lisibles (1925), imprimé en Noir et Rouge sur papier indien (115 × 175 mm).

PRIX :

En feuilles	fr. 210
Chagrin IIe choix, tranche rouge	» 320
Chagrin IIe choix, tranche dorée	» 345
Chagrin Ier choix, tranche rouge	» 360
Chagrin Ier choix, tranche dorée	» 385
Chagrin Ier choix, dorure sur plats et bord intérieur très riche, tr. rouge sous or	» 410
Maroquin, dorure sur plats et bord intérieur très riche, tr. rouge sous or	» 480
Custode pour 1 vol., chagrin Ier choix	» 35

Nous envoyons gratuitement spécimens de feuilles.

Paraîtront dans quelques semaines :

BREVIARIUM ROMANUM (miniature) in-48
RITUALE ROMANUM in-12

Adressez-nous vos demandes dès maintenant pour recevoir spécimens de feuilles et conditions, dès que prêtes.

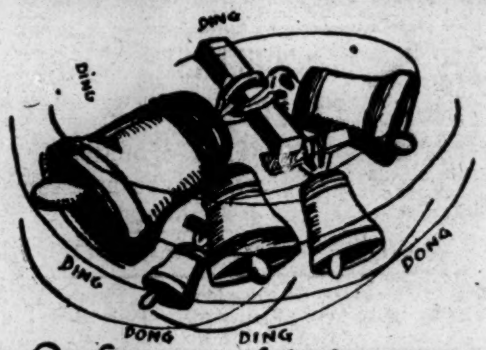

"Le Sonneur Électrique"

BREVETÉ FRANCE ÉTRANGER

L.A. WISLER INVENTEUR CONSTRUCTEUR
62 RUE DES MARAIS, PARIS 10e
R.C. SEINE 110.732

LABORATOIRES BAILLY

A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079

ANALYSES

Bactériologiques (diphtérie, tuberculose) — Biochimiques (sang, urines) — Alimentaires (laits, vins, etc.)

RÉACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

L'ALMANACH PAROISSIAL

de la BONNE PRESSE de l'OUEST, St-Maixent (2-Sèv.)
EST PARU. 27e année. Renseignements contre 0,30
Directeur : Chanoine J. GODET, Poitiers.

Fondée en 1830 — Registre du Commerce Seine, n° 43.793

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Siège Social 2, Rue Pillet-Will PARIS

Rentes Viagères immédiates ou différées

aux taux avantageux des nouveaux tarifs

L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

Pour bien Digérer

Que de maladies éviteraient les gros mangeurs et ceux qui ont des emplois sédentaires, s'ils avaient soin de prendre deux ou trois fois par semaine un **Grain de Vals**, laxatif dépuratif, avant le repas du soir ! 2 fr. 20 le flacon.

EUCHROMINE (Déposée) R. C. Seine 77.146

PEINTURE à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. Économique, solide et lavable. 25 nuances. 108, Avenue des Batignolles, St-OUEN (Seine). Téléph. Marcadet 10-12.

VINS DE MESSE

CAVES DES PRÉMONTRÉS

S'adresser à M. YVRARD
Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

ENGRAIS DEROMÉ

BAVAY (Nord)

Registre du Commce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

INTENTIONAL SECOND EXPOSURE

par la typographie Vaticane se trouve désormais parfaitement d'accord avec nous à ce sujet. Voici, en effet, ce qu'on peut lire maintenant dans ledit *Ordo*, p. 16 : Missa votiva Ss. Cordis Jesu « prohibetur : ... 3° Feria VI post octavam Ascensionis, qua die more votivo solemnis dicitur missa de Dominica infra oct. sine commemoratione de Ss. Corde Jesu. »

Ad II. En réponse à une demande qui lui avait été faite au sujet du caractère de l'évangile des messes de S. Paul, la S. C. des Rites, le 16 juin 1922 (*Hildesien.*, ad 17) [1], se contenta de renvoyer à son décret du 29 avril de la même année [2]. Or, d'après ledit décret, dont le but est précisément de déterminer les évangiles strictement propres qu'il faut lire à la fin de la messe, ont, entre autres, un évangile de ce genre les messes des *douze* apôtres. Par là se trouvent désignés les onze apôtres qui, choisis par le Christ lui-même durant ses jours mortels, lui sont demeurés fidèles, puis vraisemblablement S. Matthias, qui, au témoignage des Actes (I, 25 et 26), fut élu pour remplacer le traître Judas et compléter ainsi le collège apostolique, mais non, bien que par ailleurs ils soient assimilés aux autres apôtres, S. Paul ni S. Barnabé. Donc, jusqu'à nouvel ordre, l'évangile de la Conversion de S. Paul (25 janvier) et celui de sa Commémoraison (30 juin) ne doivent pas être tenus pour des évangiles propres au sens strict du mot [3].

Q. — A la messe, dans la prière pour la paix *Libera nos, quæsumus, etc.*, qui se dit à la suite du *Pater*, pourquoi S. André est-il nommé après S. Pierre et S. Paul plutôt qu'un autre apôtre ? Est-ce parce qu'il est le frère de S. Pierre ?

R. — Appelé le premier à l'apostolat et frère de S. Pierre, qu'il amena lui-même au Sauveur, S. André a toujours été de la part de l'Eglise romaine l'objet d'une dévotion particulière. Ce fut sous le vocable de cet apôtre que S. Grégoire le Grand plaça le monastère fondé par lui dans sa propre maison du Cælius, *ad clivum Scauri*, et la ville de Rome ne compte pas moins d'une dizaine de sanctuaires érigés en l'honneur de S. André. On ne saurait donc s'étonner du fait que, préférablement à d'autres apôtres [4], celui-ci est nommé [5] à la suite de S. Pierre et de S. Paul dans la prière *Libera nos, etc.* [6].

[1] Cf. *Ami* 1922, p. 552-553.
[2] Cf. *Ami* 1922, p. 414.
[3] Cf. *Ami* 1925, p. 191.
[4] « L'*Ordo romanus IV*, qui est un fragment de description de la messe papale, du X°-XI° siècle, énonce qu'après *Andrea* le pape peut nommer des saints à son choix : *Hic nominatim quales voluerit sanctos vel quantos commemorat*. Cette rubrique est signalée au XI° siècle par Bernold de Constance. Et l'on trouve, en effet, dans maints manuscrits des noms surnuméraires de saints introduits à cette place (Ebner, p. 427-428). Le texte reçu a prévalu cependant qui arrête les noms à celui de S. André, et c'est la leçon déjà du Sacramentaire Gélasien et du Grégorien. » (Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, p. 282).
[5] Peut-être faut-il aussi voir dans ce fait une influence littéraire de la Passion de S. André, œuvre du commencement du VI° siècle. (Mgr Batiffol, *ibid.*).
[6] Cf. Lebrun, *Explication des prières et des cérémonies de la messe*, 5° partie, art. II, § II ; Dom Guéranger, *Explication des prières et des cérémonies de la messe*, « Libera nos, quæsumus » ; Mgr Batiffol, *op. cit.* ; Dom Vandeur, *La sainte messe*, 2° partie, § 3 ; Fortescue (trad. de Mgr Boudinhon), *La messe*, p. 480.

De ce fait quelques auteurs ont encore donné une autre explication. Il convenait qu'à la messe, rénovation et mémorial du sacrifice du calvaire, on commémorât à part un apôtre, — le seul avec S. Pierre, — qui est mort sur la croix : « Itaque cruci affixus est, lisons-nous dans l'office de S. André, in qua biduum vivus pendens, et Christi fidem prædicare numquam intermittens, ad eum migravit, cujus mortis similitudinem concupierat [1]. »

Q. — La fête de S. Irénée (28 juin) était inscrite au calendrier de notre diocèse avant le 26 octobre 1921. Nous avions au 1er nocturne des leçons tirées de la 2e épître à Timothée, avec répons du Commun. Les leçons du 2e nocturne de notre Propre sont celles du nouvel office de l'Eglise universelle. Au 3e nocturne, l'évangile et l'homélie de notre Propre ne sont pas ceux de l'office nouveau.

Pouvons-nous garder notre office ? Devons-nous prendre le nouveau ?

La fin du décret du 26 octobre 1921 [2] : « Servatis de cetero rubricis atque Apostolicæ Sedis decretis memorata festa quoquo modo respicientibus, » permet-elle de répondre affirmativement à la première de ces deux questions ?

R. — Sans doute l'office de S. Irénée que vous aviez dans votre Propre diocésain ne vous était-il pas spécial, mais avait-il été emprunté textuellement au Supplément *pro aliquibus locis* des anciennes éditions du Bréviaire [3].

La concession de cet office comportait-elle pour vous, même après la constitution *Divino afflatu* de Pie X et malgré les rubriques qui avaient été annexées à celle-ci, la lecture, au 1er nocturne, des leçons de la 2e épître à Timothée, aux lieu et place des leçons de l'Ecriture occurrente ? Nous n'avons pas à l'examiner ici.

Ce qui est évident, c'est que lesdites leçons de la 2e épître à Timothée n'ont pas été trouvées assez appropriées à S. Irénée pour s'imposer dans son office. Quant aux leçons du 3e nocturne, on a heureusement choisi pour le nouvel office l'évangile *Nolite timere eos* avec une homélie de S. Irénée lui-même.

Rien, à notre avis, ne vous dispense de prendre désormais, pour fêter ce saint, l'office et la messe qui sont lus dans l'Eglise universelle. La phrase alléguée du décret du 26 octobre 1921 n'autorise aucune exception [4] ; les indults particuliers n'y sont pas visés.

[1] Cf. Patroni, *Della messa*, tratt. II, lez. XIV, n. 200.
[2] Voir le texte dans *Ami* 1921, p. 712.
[3] La fête de S. Irénée y figurait au 4 juillet.
[4] Nous supposons que la fête de S. Irénée ne vous avait pas été concédée naguère sous le rite double de 2e classe. Si chez vous elle avait ce rite, les leçons de l'office ne devraient pas être au 1er nocturne celles de l'Ecriture occurrente ; mais vous y liriez, comme par le passé, les leçons tirées de la 2e épître a Timothée.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 21 octobris 1925.
EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD.
LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

25 ANS D'EXPÉRIENCE

LAMPE TITUS

à incandescence par l'essence ou le benzol

UNE MERVEILLE.

Fonctionne **SANS LIQUIDE**

La Plus PUISSANTE
La Plus ÉCONOMIQUE
La Plus BELLE LUMIÈRE

SANS PRESSION
GARANTIE
INEXPLOSIBLE

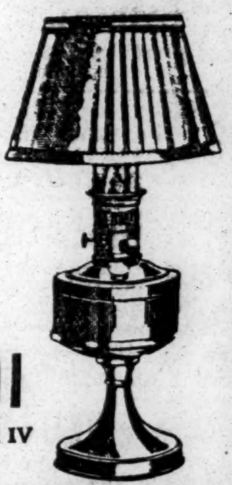

8 JOURS à l'ESSAI

pour la Province à toute personne qui en fera la demande

CATALOGUE FRANCO

Établissements

TITO-LANDI

23 bis, Boulevard Henri IV
PARIS

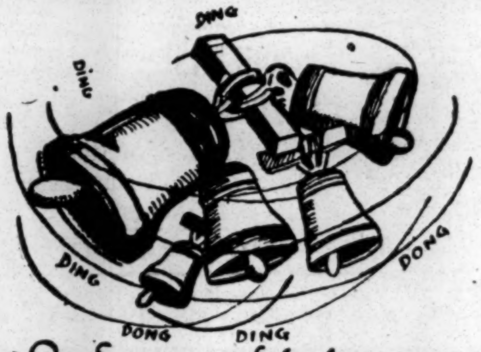

"Le Sonneur Électrique"
BREVETÉ FRANCE ETRANGER
L. A. WISLER INGÉNIEUR CONSTRUCTEUR
62 RUE DES MARAIS, PARIS 10e
R.C. SEINE 110.732

Établissements BENZIGER & Cie S. A. STRASBOURG

Téléphone 10-80 | Typographes du Saint-Siège | Chèques postaux 593

Vient de paraître :

BREVIARIUM ROMANUM

In-12 (Edit. Ratisbonne) à **caractères très lisibles** (1925), imprimé **en Noir et Rouge** sur papier indien (115×175 mm).

PRIX :

En feuilles	fr. **210**
Chagrin IIe choix, tranche rouge.	» **320**
Chagrin IIe choix, tranche dorée.	» **345**
Chagrin Ier choix, tranche rouge.	» **360**
Chagrin Ier choix, tranche dorée	» **385**
Chagrin Ier choix, dorure sur plats et bord intérieur très riche, tr. rouge sous or .	» **410**
Maroquin, dorure sur plats et bord intérieur très riche, tr. rouge sous or. . . .	» **480**
Custode pour 1 vol., chagrin Ier choix. . .	» **35**

Nous envoyons gratuitement spécimens de feuilles.

Paraîtront dans quelques semaines :

BREVIARIUM ROMANUM (miniature) in-48
RITUALE ROMANUM in-12

Adressez-nous vos demandes dès maintenant pour recevoir spécimens de feuilles et conditions, dès que prêtes.

LABORATOIRES BAILLY

A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079

ANALYSES

Bactériologiques (diphtérie, tuberculose) — **Biochimiques** (sang, urines) — **Alimentaires** (laits, vins, etc.)

REACTION DE WASSERMANN. — Notices et brochures sur demande.

L'ALMANACH PAROISSIAL

de la BONNE PRESSE de l'OUEST, St-Maixent (2-Sèv.)
EST PARU. 27e année. Renseignements contre 0,30
— Directeur : Chanoine J. GODET, Poitiers. —

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine, n° 43.793

LA NATIONALE

Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat

Siège Social
2, Rue Pillet-Will
PARIS

Rentes Viagères immédiates ou différées

aux taux avantageux des nouveaux tarifs

L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.

Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province

Pour bien Digérer

Que de maladies éviteraient les gros mangeurs et ceux qui ont des emplois sédentaires, s'ils avaient soin de prendre deux ou trois fois par semaine un **Grain de Vals**, laxatif dépuratif, avant le repas du soir ! 2 fr. 20 le flacon.

EUCHROMINE **(Déposée)**
R. C. Seine 77.146

PEINTURE **à l'eau silicatée en poudre,** applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. **Economique, solide et lavable. 25 nuances. 108, Avenue des Batignolles, St-OUEN (Seine). Téléph. Marcadet 10-12.**

VINS DE MESSE

CAVES DES PRÉMONTRÉS

S'adresser à M. YVRARD
Abbaye St-Michel-de-Frigolet, par Tarascon (Bouches-du-Rhône).

ENGRAIS DEROMÉ

BAVAY (Nord)

Registre du Comm^ce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625